

MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE



*La Cave
Vevey-Montreux*

Av. de Belmont 28 - 1820 Montreux - 021 963 13 48

**LE GAZ NATUREL
AU SERVICE
DE VOTRE
CONFORT**

GAZ
VEVEY

DÉCOUVREZ TOUTES LES APPLICATIONS DU
GAZ NATUREL SUR WWW.HOLDIGAZ.CH

gaz naturel
L'énergie qu'on aime.

Chauffage - Sanitaire - Ventilation

Lauffer-Borlat
SA

Votre confort, notre priorité!

Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

**Restaurant également ouvert
en soirée du mercredi au samedi**

LE PAVOIS
RESTAURANT

HÔTEL BRISTOL & SPA - Réservez au +41 (0)21 962 60 90 - Parking gratuit
Avenue de Chillon 63 - 1820 Montreux - info@pavois-montreux.ch - www.pavois-montreux.ch

Solu Tubes[®] SA
Assainissement de conduites

Eco technology sans bisphénol

Garantie 15 ans

Après - Protégé Pendant - Sablé Avant - Rouillé

**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!**

1227 CAROUGE Rue J-Girard 24 T 022 368 30 04 F 022 368 30 07	1470 ESTAVAYER-LE-LAC ch. des Tenevières 19 T 026 664 00 04 F 026 664 00 07	1895 VIONNAZ Av. du Léman 8 T 027 281 30 04 F 027 281 30 07
---	--	--

info@solutubes.ch • www.solutubes.ch

Gold & Silver
Boutique de Joaillerie

Plus que 4'000 bijoux
pour toutes occasions
et pour tous les goûts

Rue du Quai 1, 1820 Montreux, Suisse
+41 21 963 20 97

www.goldoz.ch
gold.silver.ch
gold.silver.ch

CARLOS DA SILVA
CONSTRUCTIONS SA

MAÇONNERIE - CARRELAGE
PIERRE NATURELLE
PEINTURE - PLÂTRERIE - BÉTON
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES

076 564 25 48 • 021 960 14 46
1815 CH-Montreux www.cdasilvasa.ch
1852 CH-Roche info@cdasilvasa.ch

**L'IMMOBILIER
DYNAMIQUE**

BERNARD Nicod

5, rue du Théâtre - 1820 Montreux
Tél. 021 965 44 45 - Fax 021 965 44 40
www.bernard-nicod.ch

RESIDENCES NET Sàrl
Nettoyage général et Multiservices

Conciergeries professionnelles ♦ Nettoyage fin de chantier
Entretien régulier ♦ Traitement de tous les types de sols

Av. Mayor-Vautier 23 ♦ info@residencesnet.ch
1815 Clarens ♦ 021/964.19.78 ♦ www.residencesnet.ch

BON MOSCA VINS

Le plaisir de faire plaisir!

20.-
À valoir sur un achat de
vins dès Fr. 100.-
(excepté sur actions et
offres spéciales).



Avenue du Casino 29, Montreux - Tél.: 021 963 63 68

www.moscavins.ch

NOUVEAU

VARILUX X **series**TM



L'essentiel en un coup d'oeil

- Pour vos besoins actuels, dans un monde où le rythme est effréné
- Aucun détail ne vous échappe dans la zone à portée de bras où tant de choses se passent
- Grâce à la technologie XtendTM, votre vision de près est optimisée

Les porteurs plébiscitent Varilux[®] X Series[™].

Offre de lancement

RÉDUCTION DE

150.-^{CHF}

à l'achat de lunettes avec
des verres **VARILUX[®] X SERIES[™]**

Offre valable jusqu'au 30 novembre 2017

Ne cherchez plus
le bon angle de vision

VARILUX[®]
expert 2017



Optic 2000 Montreux

Rue de la Paix 2
1820 Montreux
Tél. 021 963 29 29



Kalec-Motor SA
Depuis 1947

- Moteurs électriques
- Pompes
- Un service de qualité



Chemin du Crépon 47
1815 Clarens-Montreux
Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26
E-mail: info@kalec-motor.ch - www.kalec-motor.ch



MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl, Route des Colondalles 30,
1820 MONTREUX, Tél. et fax 021 963 75 18
E-mail: infoville@bluewin.ch

Site www.montreuxinfoville.ch

Distribution: Poste de Montreux

Parutions: en 2017, 6 fois.

N° 1 janvier-février, 27 février;

N° 2 mars-avril, 27 avril;

N° 3 mai-juin, 22 juin;

N° 4 juillet-août, 25 août;

N° 5 septembre-octobre, 27 octobre;

N° 6 novembre-décembre, 15 décembre

Prochain numéro: 27 octobre 2017

Dernier délai de remise de vos articles et annonces
par e-mail pour le N° 5, **6 octobre 2017.**

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site

www.montreuxinfoville.ch

Vos solutions immobilières depuis 1961



Plus de 600 offres sur
www.publiaz.com

PUBLIAZ

GERANCE & COURTAGE

GERANCE

Avenue du 14 Avril 3
Case postale 221
CH-1020 Renens

gerance@publiaz.com

Tél. + 41 21 633 51 33

ESPACE IMMOBILIER

Avenue du 14 Avril 1B
Case postale 221
CH-1020 Renens

courtage@publiaz.com

Tél. + 41 21 633 51 44

PUBLIAZ MONTREUX

Avenue Claude-Nobs 14
Case postale 1513
CH-1820 Montreux

montreux@publiaz.com

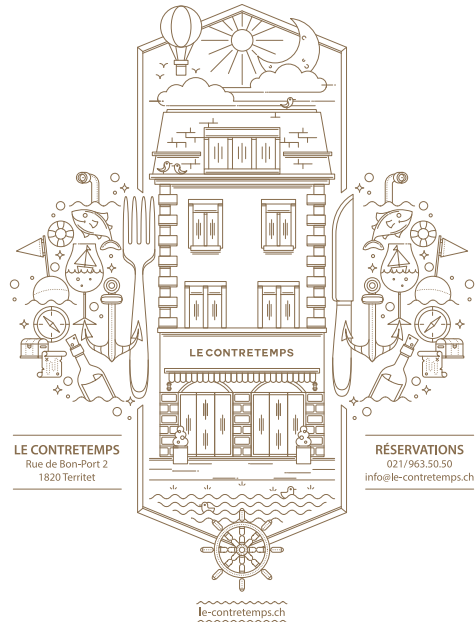
Tél. + 41 21 965 00 66



Gérance - rénovation - courtage - administration de PPE - expertises - conseils

LE CONTRETEMPS

RESTAURANT-TERRASSE



LE CONTRETEMPS
Rue de Bon-Port 2
1820 Territet

RÉSERVATIONS
021 963.50.50
info@le-contretemps.ch

le-contretemps.ch



021 965 24 24 www.taxi-vip.ch



■ RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 963 27 36 • FAX. 021 963 43 94
rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch
■ GRAND-RUE 34 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 961 21 44 • rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch

■ RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND
TÉL. ET FAX 021 922 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch
■ GRAND RUE 34 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 961 23 20 • rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 26 avril 2017 à 20 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

Présence: 82 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Nathalie Antonijevic, Sandra Genier Müller, Amiira Neff, MM. Olivier Blanc, Grégory Bovay, Gaëtan Cousin, Laurent Demartini, Denis Golaz, Anthony Huys, Jean Jacques Kiala, Julien Kundert, Claudio Mammarella, Christophe Privet, Eric Walther, Franklin Zakine.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Francis Gonzalez, Jean-Noël Jourdan.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MARS 2017

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté à la majorité avec 1 non et 1 abstention.

2. PRESTATIONS DE SERMENT D'UN CONSEILLER OU D'UNE CONSEILLÈRE EN REMPLACEMENT DE:

2.1 de M. René Chevalley (UDC), démissionnaire

2.2 de M. Grégoire Furrer (PLR), démissionnaire

Les membres du Bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Mme Christine Menzi (UDC), en remplacement de M. René Chevalley (UDC), démissionnaire et de Mme Caroline Buff (PLR), en remplacement de M. Grégoire Furrer (PLR), démissionnaire. Il a été procédé à l'élection de Mme Christine Menzi conformément à l'art. 67 LEDP, et à l'élection de Mme Caroline Buff (PLR) conformément à l'art. 66 LEDP.

Mmes Christine Menzi et Caroline Buff sont assermentées devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président Christian Bécherraz les félicite pour leur élection.

Applaudissements de l'assemblée.

2.3 de M. Christian Gagnat (UDC), démissionnaire

M. Christian Gagnat sera remplacé lors de la séance du prochain Conseil.

3. NOMINATIONS

3.1 Nomination d'un membre de la Commission des finances, en remplacement de M. René Chevalley (UDC), démissionnaire;

M. le Président attend les propositions.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare que le groupe UDC propose la candidature de M. Franco Meichtry, actuellement membre suppléant à la Commission des finances.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Vu l'art. 14 du règlement du Conseil communal, la personne nommée est élue. M. le Président la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.2 Nomination d'un membre du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ASR), en remplacement de M. René Chevalley (UDC), démissionnaire;

M. le Président attend les propositions.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare que le groupe UDC propose la candidature de M. Tal Luder.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Vu l'art. 14 du règlement du Conseil communal, la personne nommée est élue. M. le Président la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.3 Nomination d'un membre du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ASR), en remplacement de M. Christian Gagnat (UDC), démissionnaire;

M. le Président attend les propositions.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare que le groupe UDC propose la candidature de M. Daniel Meillaud.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Vu l'art. 14 du règlement du Conseil communal, la personne nommée est élue. M. le Président la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président informe les deux personnes élues à l'Association Sécurité Riviera que cette dernière à sa séance demain soir.

3.4 Nomination d'un membre suppléant de la Commission des recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de M. René Chevalley (UDC), démissionnaire;

M. le Président attend les propositions.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare que le groupe UDC propose la candidature de Mme Christine Menzi.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Vu l'art. 14 du règlement du Conseil communal, la personne nommée est élue. M. le Président la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.5 Nomination d'un membre suppléant de la Commission des finances en remplacement de M. Franco Meichtry (UDC).

M. le Président attend les propositions.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare que le groupe UDC propose la candidature de Mme Christine Menzi, en tant que suppléante, qu'elle n'a pas présentée mais que beaucoup connaissent.

Mme Buchet Bulliard ajoute que Mme Menzi adore les chiffres et se réjouit de siéger en tant que suppléante à la Commission des finances.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Vu l'art. 14 du règlement du Conseil communal, la personne nommée est élue. M. le Président la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

4.1 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Christophe Privet: «Pour que les citoyens de Montreux puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celles de Vevey et de La Tour-de-Peilz, et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées». (Date de la commission: jeudi 18 mai 2017 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux);

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence UDC: M. Tal Luder

Membres: Mmes Anne-Lise Bühler, Irina Gote, MM. Nicolas Büchler, Raphaël Corbaz, Mathieu Ehinger, Michel Granato, Yves Laurent Kundert, Christophe Privet, Michel Zulauf.



JOST POMPES FUNÈBRES
Notre travail, vous satisfaire.

Av. de Belmont 38
 1820 Montreux
 ☎ 021 963 00 63
 www.pfjost.ch

A votre service 7/7 jours, 24/24 heures
 A vos côtés pour toutes les formalités
 Transports en Suisse et à l'étranger
 Inhumations et incinérations dans toute la Suisse

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

4.2 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Raduljica: «Transparence, voire diminution des coûts en matière de constructions scolaires». (Date de la commission: le mardi 9 mai 2017 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux);

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence ML: M. Vincent Haldi.

Membres: Mme Prisca Gaillet, MM. Olivier Blanc, Mario Gori, François Grand, Yanick Hess, Franco Meichtry, Olivier Müller, Olivier Raduljica, Lionel Winkler.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

4.3 de la commission chargée de l'examen du postulat M. Florian Chiaradia: «Pour une stratégie de développement de la mobilité douce». (Date de la commission: le mardi 2 mai 2017 à 20 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence SOC: M. Olivier Raduljica

Membres: Mme Carola Fastiggi, MM. Ihab Al Jundi, Patrick Aubort, Florian Chiaradia, Raphaël Corbaz, Jean-Marc Forclaz, Claude-Pascal Gay, Pablo Menzi, Pierre Rais.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président a maintenant une communication concernant le poste de Secrétaire du Conseil communal. La personne retenue, Mme Anne-Claude Pelet, sera présentée lors de la séance du Conseil communal du 17 mai 2017. Elle entrera en fonction le 1er juillet 2017.

En ce qui concerne le poste de Secrétaire suppléante, ce poste est toujours à repourvoir. Nous attendons donc des candidatures. Des renseignements peuvent être pris auprès de la Secrétaire du Conseil.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu deux courriers dont il va donner lecture.

Le premier courrier est une réponse de la Municipalité à M. Michel Thierry concernant sa pétition au sujet du parking Donner: «Pour une gestion démocratique et non discriminatoire du parking Donner de la Vieille Ville de Montreux», ainsi que le courrier de M. Michel Thierry suite à la réponse de la Municipalité.

Le deuxième courrier est une invitation de l'Association des intérêts de Chailly-Baugy, Les Crêtes et environs adressée aux membres du Conseil communal.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y avait pas de communication de la Municipalité dans l'enveloppe. M. le Président demande si la Municipalité a une autre communication, ce qui n'est pas le cas.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Deux postulats et quatre interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

Le premier postulat émane de M. Vincent Haldi et il a pour titre: «Arrêtons de nous servir des salades au sujet du marché du vendredi». M. Vincent Haldi développera son postulat lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Le deuxième postulat émane de M. Tal Luder et il a pour titre: "Pour une visibilité publique de l'utilisation de la Maison de Quartier de Jaman". M. Tal Luder développera son postulat lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Les quatre interpellations seront développées au point 11 de l'ordre du jour.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

8.1 sur le préavis No 01/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 305'000.- au maximum pour la réfection et le réaménagement d'un tronçon de l'avenue du Midi situé entre les avenues du Doyen Bridel et de Chantemerle. (Rapp: M. Michel Zulauf);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Michel Zulauf, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 01/2017 de la Municipalité du 17 février 2017 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 305'000.- au maximum pour la réfection et le réaménagement d'un tronçon de l'avenue du Midi situé entre les avenues du Doyen Bridel et de Chantemerle,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection et de réaménagement d'un tronçon de l'avenue du Midi situé entre les avenues du Doyen-Bridel et de Chantemerle;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 305'000.- au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. d'amortir cet investissement par le compte No 431.3311;
6. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 «réserves générales pour investissements futurs»;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 81 OUI, 0 NON et 0 abstention.

8.2 sur le préavis No 02/2017 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 180'198.50 relatif à la participation financière de la Commune de Montreux pour la rénovation générale de l'église évangélique de langue allemande sise à l'Avenue des Alpes 63 à Montreux. (Rapp: M. Yanick Hess);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger doit dire qu'il fait partie des membres de ce Conseil qui s'offusquent de la procédure suivie, à savoir celle consistant à d'abord effectuer les travaux, d'abord engager les montants et ensuite déposer la demande de subvention ou de participation.

Mais il y a surtout une phrase qui a interpellé M. Staeger dans le rapport de la commission. C'est en page 2 du rapport, il cite: «Un des seuls points positifs est que le service s'est rendu sur place a posteriori. Il a pu ainsi mieux évaluer ce qui devait être pris en compte pour une participation ou non. Il n'y aurait pas eu de différence sur le montant si les travaux avaient été faits ultérieurement». Donc à bien comprendre cette phrase, cela veut dire que finalement si la procédure normale avait été suivie, soit d'abord déposer la demande de subvention ou de participation et ensuite engager les travaux, on n'aurait finalement pas réussi à faire la différence entre les montants strictement nécessaires à l'entretien de cette église et ceux qui allaient au-delà. C'est un petit peu cela que comprend M. Staeger en lisant cette phrase.

Il voit M. le président de la commission qui opine du chef signalant que visiblement M. Staeger a bien compris. Mais il avoue que c'est quand même étonnant, parce que c'est quelque chose qui devrait se faire de toute façon, peu importe la procédure suivie.

M. Staeger espère donc que la Municipalité arrive quand même à opérer cette distinction, à faire ces différences, même quand la procédure normale est suivie.

La discussion se poursuit.

M. Yanick Hess répond que, comme cela est mentionné dans le rapport, les services ont pu aller sur place et ont pu constater que certains travaux concernaient également d'autres objets, comme l'aménagement de places, donc les frais ont pu être vus à la baisse parce que cela concernait non seulement la rénovation de l'église mais également des lieux d'habitation. C'est dans ce sens-là que M. Hess a écrit ce texte.

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica souhaite appuyer les propos de M. Alexandre Staeger. On n'a aucun problème avec l'entretien de cette église, ni avec la loi qui le prévoit. La rénovation est d'ailleurs très réussie.

En revanche, on a un peu de peine avec la manière de faire et on espère, à l'avenir, être informé en amont. Voilà pourquoi une majorité du groupe socialiste s'abstiendra.

La discussion est toujours ouverte.

M. Alain Imhof est personnellement partisan d'une séparation complète entre l'Etat et les religions. Certes il y a une loi cantonale, mais pour les raisons exposées par M. Staeger il est totalement inacceptable de faire payer le contribuable a posteriori dans ce projet de rénovation.

Donc M. Alain Imhof votera non à ce préavis.

La discussion se poursuit.

M. Alexandre Staeger doit avouer que suite à sa première intervention il aurait imaginé que la

Municipalité prenne la parole pour dire qu'elle faisait de toute façon ce contrôle, et qu'elle était de toute façon capable de faire la différence entre les travaux purement nécessaires, ceux qui sont imposés par la loi, et ceux qui résultent finalement de la volonté de l'église. M. Staeger comprend tout à fait que dans le cadre d'une rénovation il y ait une partie des travaux qui doivent être subventionnés et que l'on en profite peut-être pour exécuter un programme de développement des lieux, etc., du moment qu'il y a des travaux qui doivent de toute façon être entrepris. Il lui semble que c'est un cas qui n'est pas tout à fait anodin.

La discussion continue.

M. le Municipal Caleb Walther déclare que comme M. Alexandre Staeger souhaite que la Municipalité prenne la parole, ce que de toute façon M. Walther avait prévu, mais comme il essaie de parler de moins en moins, il fait un gros travail là-dessus, il attendait toutes les interventions avant de s'exprimer, et il allait dire ce qui vient d'être dit.

De toute façon, la Commune vérifie les travaux qui concernent les missions qui doivent être prises en charge par la Commune. Cette vérification se fait de toute façon. Ce qui a été dit en commission et ce qui a été relayé par le président-rapporteur, c'est que l'on était "en position de force", et c'était un peu le moyen, tout en respectant la loi, de les sanctionner, en tout cas de faire passer un ménage et que l'on a été particulièrement stricte sur la répartition.

Mais de toute façon si les travaux avaient été faits après ce préavis, on serait arrivé avec des répartitions similaires, mais peut-être un peu moins strictes ; c'est ce qu'il faut lire, parce que là on pouvait clairement leur montrer que, par exemple, à tel endroit cela sortait du cadre légal.

M. le Municipal Caleb Walther rassure, la Municipalité va dans le sens exprimé, qu'elle effectue un contrôle très fin, c'est-à-dire que les travaux ne doivent concerner que ce qui est de la responsabilité des Communes.

Comme cela a été vu en commission, la Municipalité comprend la réaction de certains qui estiment que cette procédure est tellement inacceptable qu'il faille s'abstenir. Maintenant, sur le refus, ce n'est pas parce que la procédure n'a pas été correctement respectée que l'on peut légalement se dédouaner du rôle qui a été désigné par la loi cantonale. C'est pour cela que la Municipalité comprend bien ces gestes d'humour, elle a eu aussi cette réaction. Elle a pris contact avec les personnes qui ont géré ce chantier pour faire part de ce mécontentement. Mais comme cela a été exprimé lors de la commission et comme cela transparait dans le rapport, le bilan reste positif. C'est pour cela que la Municipalité invite malgré tout le Conseil à soutenir ce préavis.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yanick Hess, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

Au vote, ce préavis est accepté par 5 oui et 5 abstentions.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 02/2017 de la Municipalité du 2 mars 2017 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 180'198.50 relatif à la participation financière de la Commune de Montreux pour la rénovation générale de l'église

évangélique de langue allemande sise à l'Avenue des Alpes 63 à Montreux,

Oui le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter le principe de participation des communes de Montreux, Villeneuve, Noville, Veytaux, Rennaz et Chessel, à la rénovation générale de l'église évangélique de langue allemande sise à l'Avenue des Alpes 63 à Montreux pour un montant total maximal de CHF 238'800.00, selon les modalités définies dans le présent préavis;
2. d'autoriser la Municipalité à octroyer une participation financière d'un montant de CHF 180'198.50 pour la rénovation générale de l'église évangélique de langue allemande sise à l'Avenue des Alpes 63 à Montreux, quelle que soit la décision des autres communes concernant leur propre participation;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. d'amortir cet investissement par le compte No 353.3321;
6. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 «réserves générales pour investissements futurs»;
7. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 39 OUI, 10 NON et 32 abstentions.

8.3 sur le préavis No 03/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 880'000.- au maximum pour divers travaux d'entretien de la piscine de la Maladaire à Clarens. (Rapp: M. Bassam Degerab);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En préambule, le groupe Montreux Libre souhaite souligner le succès que rencontre la piscine de la Maladaire auprès du public. Cela en fait une installation très importante pour la vie de notre commune.

Reconnaissant le caractère indispensable des travaux décrits dans le présent préavis, le groupe Montreux Libre ne s'opposera pas à l'acceptation de celui-ci.

Nous nous devons toutefois de mettre en exergue le fait qu'il s'agit du énième préavis d'investissement concernant la piscine de la Maladaire. Comme évoqué par notre représentant lors des travaux de la commission, nous jugeons que ce procédé prive notre autorité d'une vision d'ensemble sur l'objet concerné. Une telle vision d'ensemble par objet ne peut d'ailleurs pas non plus apparaître au travers du

budget annuel, comme suggéré par un autre membre de la commission, si les investissements ne sont pas tous prévus dans la même année.

Il faut bien évidemment admettre que tous les travaux sur un seul et même objet ne peuvent pas raisonnablement être réalisés tous dans la même année et qu'ils ne peuvent donc pas être prévus dans le budget du même exercice. Les services communaux compétents ne disposent certainement pas des ressources nécessaires. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Municipalité a choisi de procéder par plusieurs préavis successifs.

Les travaux concernant la piscine de la Maladaire constituent un investissement par étapes. Or, du moment que la Municipalité possède une visibilité sur l'étape suivante, elle doit à notre sens au moins en aviser le Conseil communal de la façon la plus détaillée possible, de sorte que les membres du législatif puissent bénéficier d'une vision d'ensemble des investissements à réaliser sur un objet en particulier.

On peut par exemple citer le cas du projet de rénovation du Centre de congrès et d'expositions. Un programme d'investissements échelonnés dans le temps avait été présenté au Conseil. Un cadre budgétaire global avait été donné. Bien que le projet et les coûts prévisionnels aient été modifiés, le Conseil communal a pu avoir la vision d'ensemble réclamée, de sorte qu'il avait une idée, au moment de mettre le doigt dans l'engrenage, de ce à quoi il fallait s'attendre. Ce n'est pas le cas de la piscine, qui a vu ces derniers temps le nombre de préavis fleurir comme les narcisses dans nos prairies, sans que la Municipalité n'ait présenté de plan des prairies à narcisses protégées.

On remarque d'ailleurs dans le rapport de gestion de l'année passée, en pages 28 et 29, que la Municipalité tient un inventaire, ou plutôt le Services des domaines et bâtiments tient un inventaire des bâtiments avec des degrés de priorité, 3 degrés de priorité pour la mise en œuvre des travaux d'entretien. Donc il semble que cela soit quand même possible d'avoir une certaine visibilité, dans la mesure où les services ont eux cette visibilité puisqu'ils disposent des outils de gestion adéquats.

Nous souhaitons par conséquent que la Municipalité présente à l'avenir les étapes suivantes des projets globaux lorsque ces étapes sont connues ou prévisibles.

Nonobstant ces considérations, qui se rapportent plus à la gestion des bâtiments, nous accepterons ce préavis et vous invitons à en faire de même».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Bassam Degerab, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 03/2017 de la Municipalité du 10 mars 2017 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 880'000.- au maximum pour divers travaux d'entretien de la piscine de la Maladaire à Clarens,

Oui le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien de la piscine de la Maladaire tels que décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 880'000.- au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. d'amortir cet investissement par le compte No 354.3321;
6. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 «réserves générales pour investissements futurs»;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 80 OUI, 0 NON et 1 abstention.

8.4 sur la prise en considération ou non de la motion transformée en postulat de M. Julien Chevalley et consorts «Pour un élargissement partiel de la route de la Combe adapté à la hausse constante de la circulation dans le hameau de la Rottaz à Chailly sur-Montreux». (Rapp: Mme Carola Fastiggi);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le postulat a eu le mérite de mettre en exergue plusieurs aspects concernant cette route, et d'en apprendre davantage sur son histoire et ses perspectives. Afin de parer au problème de croisement des véhicules, des solutions variées ont été discutées, allant d'une interdiction de la circulation à l'exception des riverains, à une rénovation lourde.

Force est de constater que les travaux sur le réseau routier en charge de la commune sont conséquents pour ces prochaines années. Des exemples récents nous ont prouvé l'état de dégradation avancée de certains des ouvrages, et de la nécessité d'investir dans le renouvellement des infrastructures. Néanmoins, nous avons appris en commission que l'état de la route de la Combe ne nécessitait pas de rénovation à court terme. Sachant ce besoin de priorisation, et l'impossibilité technique pour les services de mener de front tous les travaux à la fois, cette velléité de rénovation lourde ne nous paraît pas indispensable dans l'immédiat.

Ce d'autant plus que la commission, à tout le moins le postulant, ne paraissent pas particulièrement préoccupés par la mobilité douce, un aspect qui, s'il était clairement pris en compte, permettrait d'apporter une plus-value réelle en cas de rénovation de la route. Les emprises de la commune aux abords du tracé sont en effet suffisamment importantes pour envisager trottoir et bande cyclable, voire trottoir mixte piétons-cycliste, sur cet itinéraire qui apparaît comme une véritable alternative à la route de Brent pour la mobilité douce.

Les Verts ne peuvent donc pas accepter ce postulat en l'état. Je vous remercie».

La discussion continue.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le groupe socialiste peut tout à fait s'imaginer de soutenir la motion transformée en postulat de notre collègue Chevalley, toutefois il émet un certain nombre de réserves.

En effet, nous ne souhaitons pas avoir uniquement des améliorations afin que le trafic puisse s'accroître sur ce tronçon ou juste pour que deux camions ou des 4x4 puissent se croiser!

Non! Nous souhaitons que cette route puisse aussi permettre d'avoir un itinéraire de contournement sécurisé pour les piétons et les cyclistes qui à l'heure actuelle ne s'aventurent pas ou très peu, à emprunter les lacets de la route de Brent. Il faudrait donc impérativement penser non seulement à l'élargissement de la route, mais également à la construction d'un trottoir et même d'une piste cyclable.

La mobilité douce doit donc être intégrée dans l'étude que la Municipalité établira suite à la prise en considération de ce postulat. Je vous remercie».

La discussion est toujours ouverte.

M. Emmanuel Gétaz soutient la proposition de son collègue Julien Chevalley, et il pense que ce devrait être l'occasion évidemment de penser à la mobilité douce, mais aussi de réfléchir à ce que pourrait être ce tronçon comme le début d'une route de contournement du centre de Montreux, notamment pour certaines occasions particulières. Cela mériterait d'être réfléchi et peut-être on pourrait, dans le cadre de cette réflexion, avoir une indication des possibilités, y compris peut-être avec un bout de tunnel ou quelque chose, de créer cette route de contournement qui manque terriblement à Montreux.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Carola Fastiggi, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 9 oui et 1 abstention que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu la motion transformée en postulat intitulée «Pour un élargissement partiel de la route de la Combe adapté à la hausse constante de la circulation dans le hameau de la Rottaz à Chailly sur-Montreux»,

Oui le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

de prendre en considération la motion transformée en postulat intitulée «Pour un élargissement partiel de la route de la Combe adapté à la hausse constante de la circulation dans le hameau de la Rottaz à Chailly sur-Montreux».

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de cette motion transformée en postulat par 73 OUI, 4 NON et 4 abstentions.

8.5 sur la prise en considération ou non de la pétition «Bus VMCV». (Rapp: M. François Pochon).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger déclare que s'il comprend bien le raisonnement proposé par la commission, en revanche s'agissant d'une pétition peut-être qu'il serait plus élégant, étant donné que l'objectif numéro un, à savoir surcharge de la ligne 205, a déjà été réalisé, de prendre en considération, en tout cas partiellement, cette pétition, d'autant plus que la réponse au point 2 «Tracé de la ligne 204» lui semble pouvoir être apportée aussi, même en prenant la pétition en considération, dans la mesure où un bilan, après 3 ans d'exploitation de la ligne, sera de toute façon établi.

Donc il semblerait à M. Staeger que l'on pourrait finalement quand même prendre en considération la pétition, en lui apportant la réponse au point 1, soit que l'on a mis des bus un tout petit plus gros de sorte à répondre à la préoccupation des usagers, ce qui a déjà été fait, et au point 2, qu'un bilan sera tiré après 3 ans d'exploitation, et que ce bilan permettra éventuellement de corriger le tir si on constate qu'il y avait beaucoup plus de monde que prévu qui utiliserait l'arrêt du "cimetière" notamment.

C'est pourquoi M. Alexandre Staeger propose au Conseil de prendre quand même en considération cette pétition, même si, comme il l'a dit, il peut tout à fait comprendre le raisonnement qui a été proposé par la commission.

La discussion continue.

M. le Municipal Caleb Walther répond directement à M. Staeger. Evidemment que la décision appartient au Conseil et que la position évoquée tient la route et elle est peut-être plus polie que celle de dire non.

Néanmoins, ce qui a été discuté en commission, c'est que de toute façon il faut répondre aux personnes qui ont signé cette pétition, de manière à les informer sur ce qui vient d'être dit. Au nom de Municipalité, M. Caleb Walther s'était engagé à aider à rédiger la réponse du fait que c'est de la compétence du Conseil communal, en expliquant d'une part que des mesures ont déjà été prises, les autres seront encore analysées lors du bilan, et il pense qu'au niveau de la procédure cela paraît suffisant à M. le Municipal Caleb Walther.

La prise en considération de cette pétition signifierait quand même que des études sont attendues à court terme, dans le sens de ce qui est demandé. Si M. Caleb Walther comprend bien les propos de M. Staeger, on va dans le même sens que ceux de la commission, c'est qu'à court terme c'est suffisant et que plus tard on fera éventuellement une nouvelle pesée d'intérêts.

Au sens de la commission, et la Municipalité soutient cette démarche, ce qu'il semble le mieux c'est de ne pas prendre en considération



D. Bottarel
Agence Immobilière SA

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

cette pétition, mais de quand même transmettre un courrier circonstancié qui explique les raisons pour lesquelles votre autorité a décidé de ne pas prendre en considération cette pétition.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. François Pochon président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

Compte tenu de tous ces éléments convainquants, c'est à l'unanimité que la commission rejette cette pétition.

Le Conseil communal de Montreux refuse cette pétition par 65 OUI, 9 NON et 4 absentions.

9. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

9.1 No 06/2017 relatif aux comptes 2016 du Fonds culturel Riviera. (Date de la commission intercommunale, le mardi 2 mai 2017 à 18 h. 30 à La Tour-de-Peilz).

C'est la Commission intercommunale du Fonds culturel Riviera qui examinera ce préavis.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

10.1 Motion de M. Alain Imhof: «Pour réaffecter en logements abordables et/ou en locaux d'intérêt public le site de Montreux de l'Hôpital Riviera-Chablais, soit le secteur de l'Hôpital entre la voie CFF et l'avenue de Belmont»;

M. Alain Imhof donne lecture du développement de sa motion:

«Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues,

Le canton de Vaud, à l'instar des communes qui le composent, est frappé depuis plusieurs années par une pénurie de logements sans précédent, tant dans son ampleur que sa durée. La pénurie provoque la hausse des prix de l'immobilier et des loyers, ce qui pénalise les ménages à ressources limitées. En effet, selon les données statistiques de l'Office fédéral du logement, plus les revenus du ménage sont bas, plus la charge locative moyenne est élevée, dépassant largement les 25% pour les revenus inférieurs à CHF 8'000.- bruts par mois.

Plusieurs raisons dès lors peuvent amener les communes à encourager la disponibilité de logements abordables, comme la nécessité de conserver une mixité sociale pour le bon fonctionnement de la vie locale ou la crainte que les familles ou les jeunes qui quittent le logement familial ne trouvent plus à se loger. A cet égard, les communes ont un rôle clé à jouer sur le marché du logement. Un coup d'œil sur les statistiques nous permet de réaliser qu'en Suisse, 75% des logements relèvent de la propriété privée et 14% d'investisseurs institutionnels. La part des pouvoirs publics soit 2% et des coopératives d'habitation soit 5% y est comparative-ment encore réduite.

Les villes et les communes sont au fait des spécificités locales. Elles connaissent les besoins de leurs habitants, ainsi que le marché du logement local et ont souvent des liens de longue date avec les propriétaires fonciers. Sur ces bases, elles peuvent donc s'associer aux autres acteurs du marché pour proposer une offre adéquate. Des logements destinés à des groupes définis, tels que les aînés, les étudiants ou les familles, peuvent notamment être réalisés avec le concours de privés, de caisses de pension ou de coopératives d'habitation, par exemple par le biais de conventions. Les communes peuvent agir de leur propre chef, en soutenant des initiatives privées et en s'appuyant sur les programmes d'aide fédéraux et cantonaux, afin de développer et maintenir une offre qui réponde à la demande locale de logement.

Les communes, afin de promouvoir un habitat à prix avantageux et d'ancrer en leur sein une véritable politique du logement, disposent de plusieurs leviers.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente motion.

En effet, le site de Montreux de l'Hôpital Riviera-Chablais sera vraisemblablement désaffecté au cours de 2019.

Dès lors, il y a lieu de définir l'affectation future du secteur de l'Hôpital, comme l'indique à juste titre le programme de législature de la Municipalité 2016-2021.

Ainsi le but de cette motion est de participer à cette définition en indiquant précisément que seule la construction de logements abordables et/ou de locaux d'intérêts publics doit être envisagée sur ce site.

Le motionnaire soussigné ne souhaite pas que ces terrains soient mis à la vente de promoteurs privés pour que ceux-ci réaffectent le site en logements de luxe à usage de riches touristes étrangers ou de logements en PPE à des prix inabordables pour la majeure partie de la population.

La priorité absolue doit être donnée à la construction de logements abordables à même

de satisfaire les besoins légitimes de notre population.

Conformément à l'art. 104 al. 2, lettre a de notre Règlement, je demande de renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité.

Je vous remercie de votre attention».

M. le Président Christian Bécherraz demande si 5 Conseillers appuient le renvoi en commission, ce qui est bien le cas.

Une commission sera donc nommée lors du prochain Conseil pour traiter cette motion.

M. Emmanuel Gétaz souhaite rappeler qu'il a déposé, il y a plusieurs années, un postulat demandant d'étudier la création éventuelle d'un musée de la musique. Ce postulat a été soutenu par une très grande majorité de ce Conseil.

Il mentionnait la parcelle Held et l'hôpital de Montreux comme lieux appartenant à la commune, susceptibles d'accueillir ce projet.

Lors du débat sur le crédit d'étude du projet d'affectation de la parcelle Held, M. Gétaz a proposé que le programme d'affectation garde une possibilité d'y intégrer un projet de musée de la musique. Lors des débats, la Municipalité a indiqué qu'elle envisageait, éventuellement, de penser au projet du musée dans le cadre de la réaffectation de l'hôpital ou de sa parcelle.

L'intégration d'un musée de la musique à cet endroit serait un immense atout pour le tourisme à l'année et pour l'économie montreuillaise. Les touristes attendent un lieu faisant vivre l'histoire exceptionnelle de la relation de notre commune avec la musique:

La vie de Stravinski à Montreux, le Sacre du Printemps composé ici, qui est un des plus grands morceaux de l'histoire de la musique du XXème siècle, le festival de musique classique, celui d'art choral, le festival de jazz, l'histoire de «Smoke on the Water», la relation de Queen et de Freddie Mercury avec Montreux, les archives du Montreux Jazz Festival inscrites par l'UNESCO au Patrimoine immatériel de l'humanité, voici quelques-uns des trésors à raconter, à faire vivre et à présenter dans un musée vivant et innovateur qui attirerait des dizaines et des dizaines de milliers de touristes par année.

M. Emanuel Gétaz pense que ce projet devrait être au cœur des réflexions sur la réaffectation de cette parcelle de l'hôpital. Il suggère donc que la commission qui étudiera la motion de M. Alain Imhof intègre aussi cette proposition dans ses réflexions.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Pompes Funèbres Riviera
021 961 11 12



Massimo Carbonara
Anne-Catherine Scyboz-Gex
Yves Scyboz

montreux press
La prise en main de vos imprimés!

Imprimerie I-Press
Avenue des Alpes 58
1820 Montreux
Tél. 021 966 81 00
Fax 021 966 81 02
info@ipress-montreux.ch
www.ipress-montreux.ch



10.2 Postulat de M. Olivier Müller: «Places de jeux: état des lieux et perspectives à court et moyen termes»;

M. Olivier Müller donne lecture du développement de son postulat:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Selon le site officiel de la commune de Montreux, il y a 31 places de jeux sur le territoire communal. J'en ai visité un grand nombre et pour les autres, je me suis référé au site «mymontreux.ch», qui illustre très bien les places de jeux, avec toutefois des photos qui ne sont pas toujours à jour.

Du point de vue quantitatif, si ce nombre de 31 places de jeux paraît appréciable, leur dispersion sur le territoire l'est en revanche moins. Par exemple, les enfants de Cherenex ne disposent que d'une petite place de jeux, celle du Couvent, et les enfants de Brent ou Fontanivent n'en ont tout simplement pas.

Il faut également relever que sur ces 31 places de jeux, certaines sont plutôt des micro places de jeux, avec au maximum 2 chevaux sur ressort, comme par exemple celle du Tennis à Glion, celle du Parc Muraz à Clarens ou encore celle de l'Auberge de jeunesse à Territet.

Par ce postulat, j'invite la Municipalité à dresser un état des lieux concernant les places de jeux, avec une liste des places de jeux de la commune, leur année de construction, la surface de jeu équipée, ainsi que la surface parcellaire potentiellement disponible. Un plan de situation illustrant ces aspects pourrait également s'avérer pertinent.

J'invite également la Municipalité à informer sur les projets imminents mais non encore réalisés.

Du point de vue qualitatif, ce postulat s'articule autour de trois aspects spécifiques qui peuvent caractériser une place de jeux: son attractivité, sa sécurité et sa convivialité.

Au niveau de l'attractivité, il est évident que certaines places de jeux font déjà le plus grand bonheur de nos bambins, comme par exemple les places de jeux du collège à Chailly ou celle du Parc Vernex à Montreux.

En revanche, d'autres places de jeux ne sont que peu attractives, que ce soit à cause de l'ancienneté de leur équipement, ou simplement parce qu'elles sont trop petites. La place de jeux du parc Nicole au Pierrier à Clarens, avec uniquement deux vieilles balançoires et deux chevaux sur ressort est à mon sens un excellent exemple d'une place de jeux pour le moins moribonde et qui n'est pas en adéquation avec son environnement.

Ensuite, au niveau de la sécurité, nos places de jeux se doivent d'être conformes aux normes en vigueur. Il s'agit bien évidemment d'éviter tout accident malheureux, mais aussi de faire face à la responsabilité civile du propriétaire d'ouvrage selon l'art. 58 du Code des Obligations.

Malgré des améliorations récentes sur certaines places de jeux, d'autres ne sont d'après moi pas encore selon les standards actuels de sécurité. Je cite en mauvais exemple la très prisée place de jeu de la Rouvenaz, vers le Marché couvert, qui comporte entre autres une passerelle située 2m au-dessus d'enrochements et qui n'offre pas de protection latérale suffisante contre les chutes.

Toujours concernant la sécurité, selon un article en ligne du 24 heures du 28 mars dernier, il nous est appris que, je cite: «Près de 9000 enfants se blessent chaque année sur une place de jeux publique en Suisse». Ce même article indique également que, je cite toujours: «Le Bureau de

prévention des accidents (bpa) recommande un contrôle annuel des installations, si possible via un de ses 1200 délégués à la sécurité».

Je pense donc qu'une vérification de la sécurité de l'ensemble de nos places de jeux devrait être effectuée, et le plus tôt sera le mieux.

Au niveau de la convivialité enfin, si la grande majorité de nos places de jeux sont allégrement pourvues de bancs publics qui feraient le plus grand bonheur des amoureux de Georges Brassens, il n'y en a pratiquement aucune qui soit dotée de tables et de bancs pour les pique-niques ou les anniversaires. J'estime qu'une place de jeux ne constitue pas uniquement un lieu d'amusement pour les petits, mais qu'il s'agit également d'un endroit récréatif, d'un lieu d'échange voire même de rencontre, où les parents doivent aussi se sentir à l'aise. Si les enfants sont contents, les parents le seront probablement aussi, mais l'inverse me semble tout aussi vrai! Une place de jeux, c'est à mon sens un lieu pour l'ensemble de la famille!

Les exemples de la place de jeux de Verte-Rive à Clarens ou de la place de jeux du village à Glion située sur la route de Caux, sont les rares exemples que j'ai vus où l'aspect convivial a été pris en considération.

Non loin de notre commune, il y a des belles réalisations en la matière: la magnifique nouvelle place de jeux de l'Ancien Stand à Blonay, celle derrière le Musée Suisse du Jeu à La Tour-de-Peilz ou encore la plus ancienne place de l'Ouchettaz à Villeneuve, sont des exemples de places de jeux qui allient attractivité, sécurité et convivialité, avec des jeux attrayants et sûrs, des nombreuses tables et bancs à disposition et, cerise sur le gâteau, des places de parc et/ou des transports publics à proximité.

En faisant un tour cantonal virtuel cette fois-ci, je mentionnerais encore que dans les très nombreux sites internet recensant les plus belles places de jeux de notre canton, aucune des 31 places de jeux montreusiennes n'est citée!

Montreux, ville connue pour ses festivals, ses magnifiques quais fleuris ou encore son Marché de Noël, 3ème ville du canton, ne pourrait-elle pas également faire un peu plus la part belle aux petits?

Par ce postulat, j'invite tout d'abord la Municipalité à dresser un état des lieux des places de jeux actuelles et d'informer sur les projets en cours.

Ensuite, j'invite également la Municipalité à étudier les opportunités suivantes:

- 1) A court terme, de s'assurer de la conformité de nos places de jeux avec les normes de sécurité en vigueur.
- 2) A moyen terme, de rendre certaines places de jeux plus attractives pour les enfants et plus conviviales pour les parents.
- 3) A moyen terme, de mener une réflexion sur les possibilités d'extensions ou de fermetures des places existantes et de créations de nouvelles places de jeux, afin qu'au final l'offre soit en adéquation avec la demande.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous demande donc de bien vouloir prendre en considération ce postulat et de le renvoyer à une commission pour étude et rapport lors de notre prochain Conseil.

Dans le cas où vous seriez favorables à cette demande, j'émetts également le souhait que le lieu de rendez-vous initial de ladite commission puisse être la place de jeu de la Rouvenaz, à côté du Marché couvert.

Je vous remercie».

M. le Président Christian Bécherraz demande si 5 Conseillers appuient le renvoi en commission, ce qui est bien le cas.

Une commission sera donc nommée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

10.3 Postulat de M. Julien Chevalley: «Donner la possibilité aux commerçants de la Commune d'offrir des crédits de parking à leurs clients via la nouvelle application parknow.»

M. Julien Chevalley déclare qu'il souhaite reporter ou mettre en attente le développement de son postulat. Il doit en effet clarifier certains points avec l'ASR.

M. le Président répond que pour lui il n'y a aucun problème et passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président déclare qu'il y avait dans l'enveloppe 3 réponses de la Municipalité à des interpellations.

La première réponse de la Municipalité concerne l'interpellation de M. le Conseiller communal Vincent Haldi intitulée «La Municipalité souhaite-t-elle la disparition du Marché alimentaire de Montreux?»

M. le Président donne la parole à M. Vincent Haldi.

M. Haldi pense que M. le Président veut lui demander si la réponse de la Municipalité le satisfait. M. Haldi croit que le dépôt du postulat, qu'il développera lors du prochain Conseil, et dont le titre est: «Arrêtons de nous servir des salades au sujet du marché du vendredi», répond à la question de M. le Président.

La deuxième réponse de la Municipalité concerne l'interpellation de M. le Conseiller communal Alexandre Staeger intitulée «Etat de l'esplanade de Territet et de l'entretien de celle-ci».

M. le Président donne la parole à M. Alexandre Staeger.

M. Alexandre Staeger remercie, dans un premier temps, la Municipalité pour sa réponse. Evidemment que la première phrase du dernier paragraphe de la page 2, il cite: «Il s'agit aujourd'hui de savoir si, techniquement et raisonnablement, l'esplanade peut être assainie», fait un petit peu craindre à M. Staeger que cela ne soit peut-être plus possible, que l'état de cette esplanade soit trop dégradé, et il trouve que ce serait dommage de ne pas pouvoir assainir cette esplanade parce qu'on ne l'aurait pas entretenue pendant un certain nombre d'années, pensant finalement qu'elle serait détruite suite aux informations fournies par les CFF.

M. Staeger craint que ne se reproduise le problème du bâtiment des Iris, qui finalement a dû être démolé parce qu'il présentait un danger pour la sécurité, suite à un défaut d'entretien, ce qui a pour résultat aujourd'hui, que depuis plusieurs années la parcelle est vide puisqu'elle est prévue, à terme, pour l'augmentation des besoins scolaires.

Donc, M. Staeger espère que l'on pourra assainir cette structure, qui manifestement en a besoin, et qu'il n'est pas trop tard pour réagir.

La troisième réponse de la Municipalité concerne la simple question de M. le Conseiller communal Florian Chiaradia «Cartes journalières CGN: quelle communication?»

M. Florian Chiaradia est satisfait de la réponse de la Municipalité.

11.1 Interpellation de Mme Irina Gote sur le Port du Basset

Mme Irina Gote donne lecture du texte de son interpellation:

«Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

En février de l'année dernière, j'ai présidé la commission de notre Conseil qui avait comme objet l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 120'000.- au maximum, pour l'élaboration de l'étude de l'assainissement, de la sécurisation et du réaménagement du Port du Basset.

Depuis lors, passablement de temps s'est écoulé et il me semble que par rapport au calendrier proposé dans le préavis, les travaux ont pris du retard. J'ai également vu que le projet de réaménagement du port a été mis à l'enquête publique jusqu'au 10 avril dernier.

Comme la piscine de la Maladaire va être fermée durant deux mois cet été, à cause des travaux qui doivent y être effectués et que nous allons vers la belle saison, je m'inquiète pour les familles et les enfants qui aiment pratiquer les sports nautiques.

Dès lors, je pose les questions suivantes à la Municipalité:

1. Quelles sont les raisons pour lesquelles la planification des travaux telle que décrite dans le cadre du préavis municipal n'a pas pu être respectée?
2. Les travaux à venir au Port du Basset vont-ils avoir des répercussions sur l'utilisation et l'accessibilité des Bains publics de Clarens, durant la belle saison de baignade? Si oui lesquelles?
3. Le projet du port tel que mis à l'enquête publique, correspond-t-il à ce qui a été présenté dans le cadre du préavis? Si non pour quelles raisons?
4. Combien d'oppositions ont été enregistrées à la fin du délai de la mise à l'enquête?
5. La teneur de ces oppositions remet-elle en cause la réalisation des améliorations à apporter au port ou retarde-t-elle seulement le projet? En cas de retard supplémentaire quel sera la nouvelle planification des travaux?

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle apportera à mon interpellation».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que la Municipalité répond de la manière suivante aux questions de Mme l'interpellatrice:

A la première question:

Dans le cadre de l'étude du projet de réaménagement, plusieurs détails ont fait l'objet de discussions avec la commission consultative des ports. De plus, suite à la présentation publique du 30 août 2016, le projet a été adapté afin de tenir compte au mieux des remarques formulées.

A la deuxième question:

Les travaux de réaménagement seront réalisés durant l'hiver afin de diminuer la gêne pour les navigateurs et les utilisateurs des bains publics. Il n'y aura donc pas de répercussion durant la belle saison.

A la troisième question:

Le préavis d'étude adopté par votre Conseil avait pour objectif de finaliser le projet de réaménagement

du port du Basset avec une présentation dans le préavis qui correspondait à un avant-projet. Les principales évolutions envisagées suite à cette étude sont le système d'amarrage constitué de Catway et quelques adaptations mineures sur la disposition des places. Pour ce qui est de la disposition générale des passerelles, le projet correspond à ce qui a été présenté dans le cadre du préavis.

A la quatrième question:

7 oppositions ont été enregistrées suite à la mise à l'enquête.

A la cinquième question:

Les opposants demandent quelques adaptations mais ne remettent pas en question le projet. Toutefois, il est difficile d'estimer le temps que va prendre la levée des oppositions et donc de donner une nouvelle planification.

Mme Irina Gote remercie M. le Municipal Christian Neukomm pour ces réponses et déclare qu'elles lui conviennent parfaitement.

11.2 Interpellation de M. Patrick Aubort concernant l'Affichage associatif sauvage

M. Patrick Aubort donne lecture du texte de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement sensible aux préoccupations des associations sportives, culturelles et d'utilité publique. Certaines d'entre-elles m'ont approché concernant l'affichage sauvage.

Avant de prendre la parole ce soir, je me suis penché sur le postulat de M. Raduljica «Affichage politique en période électorale», puis sur la réponse municipale ainsi que les différents rapports de majorité et de minorité. Il me semble qu'à aucun moment il n'y a eu la volonté de part et d'autre de museler l'affichage sauvage associatif.

Dans la réponse municipale à la demande d'autorisation pour les Fêtes à Chailly qui auront lieu les 19 et 20 mai, un chapitre m'interpelle. Je vous le livre tel quel:

«Nous vous précisons qu'aucun affichage sauvage, en dehors des panneaux SGA ou des emplacements autorisés pour les banderoles, ne sera toléré et qu'en cas de non-respect, les affiches seront enlevées par notre service de voirie à vos frais».

Mes questions sont donc les suivantes:

- 1) Qu'entend la Municipalité par «des emplacements autorisés pour les banderoles»? Ces emplacements sont-ils déterminés et cartographiés? Combien y en a-t-il actuellement?
- 2) Pourquoi n'y a-t-il pas d'équité entre l'affichage culturel qui dispose de plus de 50 emplacements et l'affichage sportif? La Municipalité est-elle disposée à remédier à cette inégalité de traitement?
- 3) Serait-il possible d'énumérer et cartographier de manière simple, sur un document ou un lien électronique, l'ensemble des possibilités qu'ont les associations de faire connaître gratuitement leurs activités sur notre territoire communal? Y compris pour l'affichage sauvage ou la pose de banderoles?

Je vous remercie de votre attention».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que la Municipalité répond de la manière suivante aux questions de M. l'interpellateur:

A la première question:

Depuis plusieurs années, afin de favoriser l'annonce de manifestations, la Municipalité a défini 4 sites sur lesquels des procédés de réclames peuvent être autorisés; il s'agit des adresses suivantes:

- Chailly: Carrefour rte de Brent / rue du Bourg / rte des Châtaigniers.
- Clarens: Carrefour Gambetta.
- Clarens: Place du Pierrier.
- Montreux: Carrefour av. Nestlé / av. du Casino.

Le choix de ces emplacements a été déterminé en fonction de la lisibilité des manifestations annoncées ainsi que des exigences de sécurité, s'agissant du respect, notamment, de la loi sur la circulation routière. On entend par «banderoles», par exemple les bâches imprimées en sérigraphie et fixées sur certaines barrières bordant les rues, comme par exemple les affiches pour Knie, les brocantes, etc. Ces sites n'excluent toutefois pas la pose d'affiches de dimension plus traditionnelle, tel par exemple le format mondial (130cm x 90 cm).

En ce qui concerne le nombre d'emplacements, la Municipalité étudie actuellement un renforcement de ce réseau de façon à doubler la capacité d'accueil et de répartir mieux encore la situation géographique. Au total, 9 sites pourraient être retenus à terme.

Enfin, pour le solde du territoire communal et par analogie à l'affichage politique, la partie des Hauts de Montreux (en dessus de l'autoroute), ne serait pas formellement régulée pour l'affichage de manifestations, cela pour autant qu'il s'effectue de manière raisonnable et selon les règles usuelles de sécurité.

A la deuxième question:

Le réseau culturel mis à disposition par la SGA, en contrepartie de l'exclusivité d'affichage public sur le territoire communal, est géré par la Fondation de la Saison culturelle. La vie culturelle montreuusienne est très riche et le nombre de panneaux est limité, en tous les cas insuffisant, pour satisfaire toutes les demandes. Cependant, à chaque fois que cela est possible, des solutions sont recherchées afin de répondre favorablement aux associations et institutions locales; dans le cadre de l'élaboration du planning d'occupation de ce réseau et tant que faire se peut, des manifestations sportives ou à but caritatif y sont programmées; comme par exemple dernièrement pour «Ride for the Cause».

A la troisième question:

Dans le cadre des demandes traitées par la Municipalité, est joint à l'autorisation un extrait cadastral de chaque site permettant ainsi aux organisateurs d'identifier facilement les emplacements concernés par cet affichage. Lorsque le réseau aura été renforcé selon les explications qui précèdent (réponse au point 1), rien ne s'opposera à ce que cette information soit encore plus largement diffusée, par exemple par la voie du site Internet de la Commune.

M. Vincent Tschopp ne veut pas jouer les trouble-fêtes, mais il y a un règlement général de police à l'art. 93, point 1.7, qui interdit purement et simplement, sur tous les territoires de l'ASR, de poser les affiches. Donc par rapport à ce qu'a dit M. le Municipal concernant les Hauts de la commune cela ne semble pas correspondre, bien qu'il ait dit: «pour autant que cela s'effectue de manière raisonnable».

M. le Président ne peut pas se prononcer et donne la parole à M. Patrick Aubort. Ce dernier remercie la Municipalité pour ces réponses qui le satisfont.

11.3 Interpellation de M. Emmanuel Gétaz intitulées «Quelle sécurité générale pour le Montreux Jazz Festival»

M. Emmanuel Gétaz donne lecture du texte de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames Messieurs,

Les événements et actes terroristes en Europe et ailleurs doivent nous amener à repenser la sécurité des grandes manifestations, surtout si elles ont une grande couverture médiatique et/ou impliquent des représentants de pays visés en particulier par le terrorisme.

Dernièrement, c'est même la Suède, pourtant pays neutre, qui a été touchée.

Je suis bien conscient qu'en ce qui concerne les manifestations à Montreux, Sécurité Riviera et peut-être la police cantonale sont impliqués, mais la responsabilité d'autoriser une manifestation n'en reste pas moins d'abord une prérogative municipale. De plus, suivant les dispositions à prendre, la population en général peut avoir à changer certaines habitudes, itinéraires de circulation, etc.

Sans demander les détails qui ne doivent pas être divulgués, je me permets d'interpeler la Municipalité concernant la prochaine édition du Montreux Jazz Festival en lui posant quatre questions:

- 1) le périmètre de la manifestation va-t-il être modifié?
- 2) la circulation sur la Grand-Rue sera-t-elle modifiée?
- 3) des obstacles physiques seront-ils mis pour protéger la manifestation, notamment sur les quais?
- 4) d'autres dispositions de contrôle de la population en général vont-elles être mises en place, sur Montreux?

Je remercie par avance la Municipalité pour sa réponse».

M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi déclare que tout d'abord la Municipalité tient à préciser que la sécurité est une priorité absolue tant pour elle que pour l'ASR, et préciser également que des réflexions ont déjà été engagées, notamment dans le cadre de Montreux Noël 2016, puisque tous se rappellent que sur la Grand-Rue des barrières seroc avaient été mises en place, qui permettaient une certaine sécurité par rapport à des véhicules qui pouvaient délibérément ou accidentellement aller dans la direction des chalets. Ces mesures seront encore renforcées pour 2017

En ce qui concerne le Montreux Jazz Festival 2017, M. Piemontesi répond de la manière suivante:

A la première question:

Des réflexions ont été faites dans ce sens-là, mais il a été décidé de maintenir le périmètre tel que les dernières années, donc à cette question on peut répondre: non.

A la deuxième question:

La réponse est non. Elle sera maintenue comme c'était le cas jusqu'à maintenant.

En ce qui concerne les deux dernières questions, M. le Municipal Jean-Baptiste répond de la manière suivante:

Des mesures seront prises, certaines seront peut-être visibles d'autres pas. Mais effectivement les détails ne seront pas révélés au public, puisque dans ce cadre-là il y a un centre d'engagement et de coordination, avec l'appui de la Police cantonale qui fait des évaluations aussi sur les risques encourus ou perceptibles, et des mesures seront prises dans le cadre du Montreux Jazz Festival.

Pour information, des mesures seront également prises pour le Montreux Acrobatics qui aura lieu le 23 septembre de cette année, notamment sur la Grand-Rue qui sera également fermée à la circulation.

M. le Président demande à M. Gétaz s'il est satisfait de la réponse.

M. Gétaz remercie M. Piemontesi pour sa réponse.

11.4 Interpellation de M. Nicolas Büchler concernant «Travaux suite à un éboulement sur la Route du Pont-de-Pierre»

M. Nicolas Büchler donne lecture du texte de son interpellation:

«Monsieur le Président, chères et chers collègues,

Comme nous en avons été informés par la Municipalité lors de notre séance du mois de mars dernier, un éboulement a eu lieu sur la Route du Pont-de-Pierre, reliant Glion à Sonzier, en date du 24 février dernier. Une information a par ailleurs été communiquée en date du vendredi 27 février à la population.

Cette dernière informait que des travaux étaient par ailleurs déjà prévus durant le mois d'avril sur ce tronçon et que le début du chantier serait par conséquent avancé, afin de rouvrir cette route à la circulation le plus rapidement possible.

Malheureusement, je constate que les travaux susmentionnés n'ont pu commencer que ce lundi, soit le 24 avril, près de deux mois après l'éboulement.

Par conséquent, ayant l'information que la Route du Pont-de-Pierre devra être fermée durant 4 mois au minimum pour ces travaux, je m'inquiète de voir entrer en collision les travaux planifiés à la Rue du Temple en septembre et la fin des travaux qui ont débuté à la Route du Pont-de-Pierre. Cela compliquerait évidemment beaucoup les trajets quotidiens des habitants des Villages de Glion et de Caux, si cela devait être le cas.

Par conséquent, je désire soumettre les questions suivantes à la Municipalité:

1. Pour quelles raisons les travaux n'ont-ils pas été avancés à la Route du Pont-de-Pierre conformément à la communication qui a été faite par la Municipalité?
2. Si les travaux de la Route du Pont-de-Pierre ne sont pas terminés d'ici le mois de septembre, qu'en sera-t-il des débuts du chantier à la Rue du Temple?
3. Par ailleurs, et malgré les réponses apportées à l'interpellation de M. Yanick Hess lors du dernier Conseil, je souhaiterais connaître plus précisément quelles mesures seront prises à proximité du collège de Collonge, afin d'assurer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, sachant qu'une forte augmentation du trafic sera inévitablement constatée par la déviation mise en place en haut de la Rue du Temple, respectivement au bas de la Route de Glion?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses et vous remercie pour votre attention».

M. le Municipal Christian Neukomm répond de la manière suivante aux questions de M. l'interpellateur:

A la première question:

Dans sa communication du 22 mars dernier à votre Conseil, la Municipalité annonçait le démarrage des travaux pour début avril. Suite à l'appel d'offres et à la préparation nécessaire à ce type de travaux spéciaux, le chantier a en

effet débuté avec environ deux semaines de retard par rapport à la planification envisagée initialement.

A la deuxième question:

Les travaux à la route du Pont-de-Pierre seront terminés avant le début du chantier prévu à la rue du Temple.

A la troisième question:

Durant les travaux de la rue du Temple, à l'exception de la période de fermeture d'environ 1 mois, la partie supérieure de l'avenue de Collonge sera mise en sens unique descendant, ce qui va engendrer une augmentation de trafic dans ce sens, surtout à l'heure de pointe du matin. Durant cette période, un agent de proximité sera sollicité pour assurer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. En fonction des constats effectués durant les travaux, les dispositions pourront naturellement être adaptées, avec entre autres, d'éventuelles mesures de modération de trafic supplémentaires.

M. le Président demande à M. Büchler s'il est satisfait de la réponse.

M. Büchler aimerait juste revenir sur un point. S'il a bien compris, si les travaux de la route du Pont-de-Pierre ne sont pas terminés au début du mois de septembre, les travaux à la rue du Temple seront repoussés?

M. le Municipal Christian Neukomm répond que premièrement la route du Pont-de-Pierre n'est pas un itinéraire officiel bis pour se rendre à Glion. Le principe du déchargement de la route se fait uniquement par Collonge, donc l'incidence des travaux n'influencera en tout cas pas la problématique. On aura le temps de finir les travaux et indépendamment des travaux de la route du Pont-de-Pierre, on pourra entamer les travaux de la rue du Temple, qui doivent faire l'objet d'un timing serré, qui tient compte aussi d'autres travaux qui seront faits, entre autres par le Service des Eaux du Maralloy.

M. Büchler déclare qu'effectivement la route du Pont-de-Pierre n'est peut-être pas un itinéraire officiel, cependant elle très fréquentée par les habitants des Villages de Glion et de Caux, notamment pour partir travailler le matin et pour en revenir, et il pense que la circulation pour eux, pour leur trajet quotidien, sera vraiment catastrophique si la route du Pont-de-Pierre ne pouvait pas être réouverte avant les travaux à la rue du Temple.

En ce qui concerne les autres réponses apportées par la Municipalité elles conviennent à M. Büchler et il en remercie M. le Municipal.

M. le Municipal Christian Neukomm tient à préciser que bien évidemment la Municipalité est consciente que les habitués et les habitants de la route de Glion et de la route du Pont-de-Pierre n'ont aucune difficulté à rouler sur cette route, et elle fera le maximum pour faire en sorte qu'elle soit remise en état. Mais il faut comprendre que vu la problématique liée au fait que n'ayant plus de route pour les travaux, cela a engendré des travaux complémentaires plus conséquents, qui obligent à prendre un petit peu plus de temps pour la réalisation.

La Municipalité fera l'impossible, mais à l'impossible nul n'est tenu.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président relève que tous savent que ce week-end il y a les votations, alors il souhaite un grand m... à tous les candidats du Grand Conseil qui sont dans cette salle.

Il est 21h45, M. le Président lève la séance et souhaite une bonne fin de soirée à toutes et tous.

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 17 mai 2017 à 20 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

Présence: 83 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence: Mme Prisca Gaillet, MM. Jonathan Al Jundi, Michel Bongard, Grégory Bovay, Mathieu Ehinger, Angelo Giuliano, Mario Gori, Michel Granato, Julien Kundert, Claudio Mammarella, Jörg Meyer, Eric Walther, Franklin Zakine.

N'ont pas fait excuser leur absence: Mme Nathalie Antonijevic, MM. Jean-Noël Jourdan, Jean Jacques Kiala.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 AVRIL 2017

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de ce procès-verbal à main levée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président Christian Bécherraz remercie notre secrétaire pour son travail de rédaction.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER OU D'UNE CONSEILLÈRE EN REMPLACEMENT DE:

2.1 de M. Christian Gagnat (UDC), démissionnaire

Le groupe UDC n'a pas encore de remplaçant.

M. le Président a écrit à Mme la Présidente du groupe UDC afin de l'informer que, selon la loi cantonale en vigueur, le groupe UDC a un délai de 5 semaines pour trouver un nouveau membre. M. le Président espère donc qu'il sera possible le 21 juin 2017 de procéder à l'assermentation d'une personne en remplacement de M. Christian Gagnat (UDC).

Si cela ne devait pas être le cas il faudrait alors procéder à une élection complémentaire.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

3.1 de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Alain Imhof: «Pour réaffecter en logements abordables et/ou en locaux d'intérêt public le site de Montreux de l'Hôpital Riviera-Chablais, soit le secteur de l'hôpital entre la voie CFF et l'avenue de Belmont». (Date de la commission: lundi 29 mai 2017 à 19 h. 30, Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux);

La commission suivante examinera cette motion:

Présidence PLR: M. Michel Posternak.

Membres: Mmes Carolanne Feissli, Bibiana Streicher, MM. Patrick Aubort, Bassam Degerab, Joe Filippone, Vincent Haldi, Anthony Huys, Alain Imhof, Franco Meichtry.

3.2 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Müller: «Places de jeux: état des lieux et perspectives à court et moyen terme». (Date de la commission: le lundi 22 mai

2017 à 19 h. 00, Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence SOC: M. Armin Gote.

Membres: Mmes Caroline Buff, Andrea Gremaud, Ida Rodman, MM. Denis Golaz, Arnaud Grand, Tal Luder, Olivier Müller, Pierre-André Spahn, Alexandre Staeger.

M. le Président Christian Bécherraz tient maintenant à féliciter M. le Municipal Olivier Gfeller et M. le Conseil communal François Cardinaux pour leur élection au Grand Conseil Vaudois.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président tient aussi ce soir à présenter la nouvelle secrétaire du Conseil communal qui entrera en fonction le 1^{er} juillet 2017. Il s'agit de Mme Anne-Claude Pelet qui officie comme Secrétaire du Conseil communal de Blonay et qui a été également secrétaire du Conseil intercommunal du SIGE.

Mme Anne-Claude Pelet est présente au fond de la salle et M. le Président du Conseil la prie de bien vouloir se lever.

Applaudissements de l'assemblée.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu plusieurs courriers dont il va donner lecture.

Il a tout d'abord reçu un volumineux courrier de M. Gilles Marco, courrier qui va être remis à M. le Secrétaire municipal, afin que ce courrier puisse être consulté auprès du greffe.

Le deuxième courrier c'est la lettre de démission de Mme Jacqueline Burri Gagnat du poste de



Joëlle
BOUTIQUE

*La collection reflète l'évasion,
l'audace et le chic...*

Joëlle Tanner

Prêt à Porter

Avenue du Casino 42 - CH-1820 Montreux

Tél. 021 963 63 41 - joelle.boutique@bluewin.ch

secrétaire suppléante du Conseil communal de Montreux. M. le Président en donne lecture.

Le deuxième courrier c'est la lettre de démission de Mme Charlotte Chevallier du poste de secrétaire du Conseil communal de Montreux, qu'elle assumait ad interim depuis le 1^{er} juillet 2016.

Applaudissements de l'assemblée.

Le troisième courrier c'est la lettre de démission du Conseil communal de M. Julien Kundert (Verts).

M. le Président Christian Bécherraz informe le Conseil qu'il a reçu à ce jour, pour le poste de secrétaire suppléante du Conseil communal de Montreux, un courrier de Mme Elvira Grognuz qui postule pour ce poste.

5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y avait pas de communication de la Municipalité dans l'enveloppe. M. le Président demande si la Municipalité a une autre communication, ce qui est le cas.

M. le Municipal Christian Neukomm donne lecture d'une communication relative à l'état de l'avancement de la procédure de légalisation du plan général d'affectation (PGA):

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La révision du plan général d'affectation (PGA) a été approuvée préalablement par le Département cantonal du Territoire et de l'Environnement (DTE) les 10 juin 2015 et 10 janvier 2017, ce qui a suscité le dépôt de 16 recours; la Cour de droit administratif et public (CDAP) a décidé de traiter le recours de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), ce dernier n'ayant pour l'heure pas encore été retiré formellement; la Municipalité poursuit toutefois ses démarches pour obtenir la mise en œuvre de l'engagement pris par cet office. Les échanges d'écritures ont pu reprendre et les inspections locales sont en train d'être agendées par l'instance cantonale.

L'issue de certains recours pourrait remettre en cause le PGA dans sa globalité et ceci empêche une entrée en vigueur partielle du document dans l'attente des jugements.

Un déroulé usuel de la suite de la procédure laisse présager que les jugements de la CDAP seront rendus d'ici à la fin de l'année 2017, sous toutes réserves. La Municipalité sera alors en mesure de savoir dès le début de l'année prochaine, moyennant que la Cour cantonale ait tranché dans le sens de notre Autorité et du Département cantonal, si les causes seront portées ou non devant le Tribunal fédéral (TF). Si tel devait être le cas, la procédure se verrait alors prolongée au moins d'une année.

La Municipalité ne manquera pas de tenir le Conseil informé dès que des nouvelles seront disponibles.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Deux postulats ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

Le premier postulat émane de Mme Irina Gote et il s'intitule: «Pour une étude de la requalification de la Rue du Port à Clarens». Mme Irina Gote développera son postulat lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Le deuxième postulat émane de M. Romain Pilloud et il s'intitule: "Pour une avenue des Bosquets de Julie sûre". M. Romain Pilloud développera son postulat au point 10 de l'ordre du jour.

M. le Président n'a pas reçu de motion ni d'interpellation.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

7.1 sur le préavis No 04/2017 relatif à la gestion et aux comptes 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission intercommunale: le jeudi 27 avril 2017 à 19 h. 00, à la Maison de Quartier, rue de Jaman 8 à Clarens). (Rapp: M. Yanick Hess);

M. le Président Christian Bécherraz rappelle que ce point a été retiré de l'ordre du jour comme déjà indiqué.

7.2 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Florian Chiaradia: «Pour une stratégie de développement de la mobilité douce». (Rapp: M. Olivier Raduljica);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Alors que la 4^e révision du plan directeur cantonal envisage une augmentation de la population de la Riviera de 20'000 habitants, soit 24 % d'ici 2030, la mobilité douce se présente plus que jamais comme un complément indispensable et précieux.

Précieux parce l'activité physique qu'elle encourage cette mobilité alternative a une influence positive en terme de santé. Précieux aussi parce que les

coûts en terme d'infrastructure sont particulièrement avantageux au regard de leur performance.

Des révolutions technologiques sont aujourd'hui en marche, qui impliquent une nouvelle donne pour la mobilité douce. On parle de multimodalité, de complémentarité des modes de transport. L'arrivée du vélo électrique à ce titre bouleverse aussi largement certains paradigmes: sur des territoires en pente comme le nôtre, les liaisons verticales peuvent désormais être empruntées avec aisance.

Par ailleurs, une accessibilité facilitée des arrêts de transports publics, par des cheminements piétons attractifs, contribue sensiblement à la promotion et à l'utilisation des trains et bus dans une perspective multimodale.

Sur la Riviera, le projet d'agglomération Rivelac avait quelque peu initié la réflexion autour de ces problématiques. Toutefois, celui-ci n'a pas eu la reconnaissance espérée de la part de la Confédération: les grands principes exposés étaient souvent pertinents, mais rarement suffisamment aboutis.

Suite à ces travaux, la CORAT a entrepris des études sur des aspects ponctuels et précis issus du projet. On peut citer ainsi la requalification de la RC780. Ces études incluent parfois la mobilité douce, du moins cycliste, mais dans une perspective malheureusement très limitée. Deux problèmes apparaissent: l'absence de vision d'ensemble, et, à l'instar de Rivelac, l'absence de statut.

Dès lors, le contenu du texte de ce soir a émergé, avec pour ambition de développer cette vision stratégique d'ensemble sur la Riviera, à tout le moins sur notre commune.

L'objectif est en effet de réaliser un document de référence servant ensuite de guide pour les aménagements de mobilité douce, qui pourraient être réalisés au cas par cas, en accompagnement des travaux planifiés.

Pour faire bref, ce document aurait ainsi plusieurs avantages pratiques:

- il permettrait d'envisager des aménagements cohérents en terme de mobilité douce, en les inscrivant dans un réseau prédéfini;
- il permettrait d'économiser du temps et de l'argent, en anticipant les besoins lors des travaux ou des interventions dans les secteurs concernés.

Je précise encore, pour terminer, que des textes similaires ont déjà été déposés et renvoyés à la Municipalité à Villeneuve et à La Tour-de-Peilz, et suivront dans d'autres communes. Comme évoqué en commission, on pourrait ainsi même envisager une étude qui serait menée par la CORAT, avec un financement intercommunal. Je vous remercie».

1 5 8 6 5

LA BRASSERIE
FINE FOOD & DRINKS

UN LIEU
UNIQUE

POUR LES GOURMETS

CUISINE
NON STOP

OUVERT
7J/7J
DE 8H30 À 23H

RÉSERVATION : 021 966 77 55

DE 11H À 23H

AVENUE DU CASINO 32 - CH-1820 MONTREUX - WWW.BRASSERIEJ5.CH

Design: diabolico.com

La discussion se poursuit.

M. Claude-Pascal Gay donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La mobilité douce est et restera une préoccupation permanente de notre Municipalité. Elle est prise en compte et étudiée lors de l'aménagement, la transformation et la rénovation de chaque ouvrage lorsque cela est approprié. Le postulant le souligne et le groupe PLR s'en félicite.

Le postulat va cependant bien au-delà en demandant l'établissement d'un plan général de la mobilité douce, de principes et de mesures à prendre à court, moyen et long terme.

La mobilité dans son ensemble va vers des changements considérables. Pensons seulement:

- aux changements d'habitudes liés aux nouvelles technologies notamment le télétravail,
- à la voiture autonome prévue selon les constructeurs vers 2020 et ses implications nombreuses,
- ou, à la vision stratégique, par exemple du groupe Volkswagen qui prévoit de ne plus produire de moteur à explosion dès 2030.

Dans ce contexte, définir un plan, le futur de la mobilité, en particulier «douce», s'apparente à rédiger un roman de science-fiction et à gaspiller les ressources de notre commune.

Le groupe PLR soutient la mobilité douce et son intégration dans notre environnement à chaque fois que cela est pertinent. Nous refusons cependant la mise en place d'une bureaucratie inutile, chronophage et contreproductive.

La majorité du groupe PLR s'opposera ainsi à ce postulat. Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

M. Pablo Menzi donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Lors du Téléjournal d'hier, il a été évoqué que le citoyen suisse se déplace en majorité en voiture, mais qu'il privilégie la marche à pied ou le vélo, si ces modalités-là sont bien établies.

Nous devons donc nous aussi nous diriger vers une offre intermodale des transports et ainsi pouvoir répondre aux différents utilisateurs de notre commune quels qu'ils soient.

Un document de référence relatant nos efforts en la matière, ainsi que notre volonté d'être

attentif à cette mobilité douce ne seraient qu'une plus-value par rapport à ce que nous faisons déjà. De plus, ce type de mobilité répond également indirectement à l'intention que nous donnons à notre consommation d'énergie.

L'acceptation d'un tel postulat pourrait aussi avoir une portée plus grande au niveau de la région et permettrait, pour le bien de toutes et tous, de coordonner les efforts entre les différentes communes. A savoir que notre voisine, La Tour-de-Peilz, a accepté, à une large majorité, un postulat de la dite mobilité douce.

Pour terminer, nous pensons également qu'il est nécessaire de suivre les deux propositions émises dans le rapport, soit réfléchir à des emplacements sécurisés pour les vélos, notamment à la gare.

Vous l'avez compris, le groupe UDC acceptera donc ce postulat et se réjouit d'ores et déjà des propositions et informations qui seront données par la Municipalité.

Nous vous invitons à en faire de même et je vous remercie de votre attention».

La discussion est toujours ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Montreux Libre soutient la prise en considération de la présente proposition et ce notamment pour les raisons suivantes:

1. Nous aurons la possibilité de nous prononcer, certes de façon peu contraignante, sur le plan demandé par le postulat Chiaradia.

En effet, d'après les informations fournies en commission il semble que la Municipalité ait de toute façon l'intention d'élaborer un plan tel que celui demandé par le postulat.

2. Ce postulat permettra d'amener une réflexion au niveau régional.

En effet, vu que le texte a été déposé dans plusieurs communes, cela permet de présager une réflexion au niveau de la région. Une telle réflexion est importante car les citoyens qui se déplacent ne s'arrêtent pas forcément à la Veraye et au ruisseau de la Maladaire ou au Pont de Brent.

3. Il est aussi nécessaire qu'il y ait une réflexion globale, notamment en termes d'itinéraires, et cela le document que demande le postulat va le permettre.

Il ne sert en effet à rien d'équiper ça et là les routes de bandes cyclables au gré des nouveaux aménagements, pas plus qu'il est utile de quintupler le nombre de lignes de bus.

Il convient dès lors de mener une réflexion permettant de déterminer quelles interventions sont réellement opportunes, grâce notamment à l'outil que représentera le plan demandé.

4. Les objectifs d'intermodalité sont aussi importants, ou de multimodalité comme l'a dit M. Chiaradia.

Le plan proposé par le postulat est à notre sens le seul moyen de garantir une réflexion globale intégrant tous les différents moyens de transport pertinents.

5. Le groupe Montreux Libre est aussi sensible à la question de la création d'un moyen de stockage sécurisé des vélos à la gare.

Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je suis acquis à la mobilité douce et c'est pour cette raison que je ne me suis pas opposé au postulat durant la commission.

Après relecture attentive du texte de présentation, je me suis aperçu que le postulant ne tarit pas d'éloges à l'égard de la Municipalité, qui intègre déjà, dès que c'est possible, une réflexion sur la mobilité douce, lors de chaque projet de transformation routier.

Le postulant affirme même, je cite: «En tant que moyens de déplacements, mobilité douce et trafic automobile ne sont pas contradictoires, mais complémentaires».

Alors si notre exécutif fait déjà son maximum et qu'il ne faut pas ghettoïser la mobilité douce, pourquoi faudrait-il établir un plan général de la mobilité douce seulement? Ou alors une feuille de route de la mobilité douce uniquement?

Et c'est là, pour moi, que le bât blesse, car on ne se focalise alors que sur la mobilité douce, sans prendre en compte les autres utilisateurs. Bien sûr! Certains affirment que ce n'est qu'un postulat! Et que ce plan de mobilité ou cette feuille de route ne sont pas contraignants.

Je n'ai pas pu m'empêcher de faire un parallèle avec l'épisode du plan de quartier «Chernex Village» et sa fiche indicative "élément du patrimoine". Là non plus, cette fiche n'était pas contraignante. Et pourtant! Et pourtant, faisant totalement fi du caractère social prépondérant de ce concept, le groupe politique des Verts de Montreux a fait opposition à ce plan de quartier qui était tout à fait réglementaire et parfaitement respectueux du site. **(suite en page 21)**

Sissi & la Belle Epoque
TERRITET – LES ROCHERS-DE-NAYE
Samedi 26 août, 2 et 9 septembre et dimanche 10 septembre 2017

Rail Center MOB | www.mob.ch | info@mob.ch | Tél. +41 (0)21 989 81 90

© Sissi Swiss Tours & Jean-Pierre Butikoter

*En face
du port*



Restaurant du Basset

*Bienvenue dans le monde de Carmen et Ivo Ostinelli
Voyager entre terre, lac et mer dans un restaurant bistrannique
Déguster des produits frais, de qualité, choisis avec grand soin*

- *Les incontournables filets de perche meunière*
- *Le mœlleux de l'entrecôte et son beurre savoureux*
- *Les senteurs inoubliables d'un risotto à la cuisson juste parfaite*
- *A midi: 2 assiettes du jour dont 1 poisson frais*
- *Tous les jeudis, la traditionnelle langue de bœuf (à discrétion)*
- *Midi et soir: Assiette «Express» (mijotés, abats ou mets de saison)*

*Menu spécial ou forfait: familles, sociétés, groupe et entreprises
Ouvert le dimanche sur réservation dès 12 personnes*

Belle terrasse, calme, dans la verdure



Au grand plaisir de vous accueillir chez nous!



*Toutes les informations sur
www.restaurant-du-basset.ch*

*1815 Clarens / Montreux
Tél. 021 964 82 44*



LES LOTOS GRATUITS

DÈS 20H LES MERCREDIS
18 OCTOBRE
& 20 DÉCEMBRE

LES LOTOS REPAS

DÈS 19H30 LES MERCREDIS
20 SEPTEMBRE & 8 NOVEMBRE

ENTRÉE CHF 25.- / PRIX CLUB CHF 20.-

CHF 3'000.- de lots
à chaque loto

+ CHF
3.-
OFFERTS*

*Ticket de jeu pour les machines à sous,
non remboursable, non négociable.

GRATUIT

B

CASINO
BARRIÈRE
MONTREUX

MÉGA MATCH AUX CARTE

MERCREDI 6 SEPTEMBRE À 19H30

3 x 8 parties panachées
par équipe de deux joueurs

Sous réserve du nombre de participants.

1 prix
pour chaque
participant

CASINO BARRIÈRE MONTREUX

RÉSERVATIONS : 021 962 83 83 - www.casinodemontreux.ch

CASINO BARRIÈRE MONTREUX

RÉSERVATIONS : 021 962 83 83 - www.casinodemontreux.ch

ONE MAN SHOW

VENDREDI 22
SEPTEMBRE À 20H00

**PIERRE
MISEREZ**

CHF 34.-



Prix Club
CHF 29.-

ONE MAN SHOW

JEUDI 21 SEPTEMBRE
À 20H00

**PIERRE
AUCAIGNE**

CHF 34.-



Prix Club
CHF 29.-

LES THÉS DANSANTS DU CASINO

À 14H LES JEUDIS

28 SEPTEMBRE

19 OCTOBRE & 21 DÉCEMBRE

Animé par Gianni Maselli, chanteur de variétés.
Troubadour des seniors, il charme son auditoire
avec des airs actuels ou d'autrefois.

PASS 1 BOISSON + 1 PÂTISSERIE + PARKING CHF 13.-
FULL PASS 1 PLAT DU JOUR + DESSERT + PARKING CHF 27.-

CHF
2.-
OFFERTS*

*Ticket de jeu pour les machines à sous,
non remboursable, non négociable.

CASINO BARRIÈRE MONTREUX

RÉSERVATIONS : 021 962 83 83 - www.casinodemontreux.ch

B

CASINO BARRIÈRE MONTREUX

Tél. : +41 (0)21 962 83 83
www.casinodemontreux.ch

OUVERT 7/7

MACHINES À SOUS

DI À ME : 10H - 3H - JE : 10H - 4H
VE À SA : 10H - 5H

◆◆◆

TABLES DE JEUX

DI À ME : 5H30 - 3H - JE : 15H30 - 4H
VE À SA : 15H30 - 5H

◆◆◆

RESTAURANT L'ENTRACTE

MIDI:

LU - SA : 11H45 - 14H30 / DI : 11H45 - 15H30

SOIR:

DI - ME : 18H45 - MINUIT

JE : 18H45 - 1H / VE - SA : 18H45 - 2H

Accessible aux personnes majeures non-interdites de jeux.

◆◆◆

RESTAURANT LE SAXO

MIDI:

LU - SA : 11H45 - 14H30 / DI : 11H45 - 15H30

SOIR:

DI - JE : 18H45 - 23H / VE - SA : 18H45 - MINUIT

Accessible à tous.

◆◆◆

BAR LE SAXO

OUVERTURE: TOUS LES JOURS DÈS 10H

FERMETURE: DI - ME: 1H / JE: 2H / VE - SA: 3H

Accessible à tous.

◆◆◆

BAR DES SPORTS

OUVERTURE: LU - VE: 18H / SA: 14H / DI: 11H

FERMETURE: DI - ME: 3H / JE: 4H / VE - SA: 5H

Accessible aux personnes majeures non-interdites de jeux.

◆◆◆

RESTAURANT PALAIS BONHEUR

DI À JE: 12H - 23H / VE - SA: 12H - 2H

Réservations au +41 (0)21 965 28 28. Accessible à tous.

◆◆◆

SALLES DE BANQUETS

Etablissement de jeux réservé aux personnes majeures et non-interdites.
Pièce d'identité obligatoire. Photos non-contractuelles.

Magie & Grande illusion
DÎNER SPECTACLE

JEUDI 12 & VENDREDI 13
OCTOBRE À 20H00

BERTRAN LOTTTH

CHF 89.-



Prix Club
CHF 79.-



Fribourg - La Chaux-de-Fonds
Martigny - Vevey

Culturefood
quand l'appétit va ...



www.culturefood.ch

RESTAURANT PIZZERIA

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places



RIALTO

Chez Ricardo & Albina
Spécialités Portugaises

FERME LE LUNDI

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

Av. Mayor-Vautier 2 Tél. 021 964 32 02
1815 Clarens - Montreux Natel 079 601 98 86

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise
Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne
ou Chinoise
Gambas



La Famille ALT vous accueille dans ses deux établissements 3 étoiles situés à Ribeauvillé au cœur de la Route des Vins d'Alsace.

Contactez nous:

Hôtel de la Tour,
00 333.89.73.72.73
info@hotel-la-tour.com
www.hotel-la-tour.com

Hôtel le Ménestrel,
00 333.89.73.80.52
info@hotel-menestrel.com
www.hotel-menestrel.com



Relais & Châteaux Victoria
Glion, sur Montreux



Vous accueille avec une cuisine raffinée dans son restaurant.

HÔTEL VICTORIA RELAIS & CHÂTEAUX
1823 GLION/MONTRÉUX
Tél. +41 21 962 82 82 - Fax +41 21 962 82 92
info@victoria-glion.ch - www.victoria-glion.ch

CAVEAU DES VIGNERONS

Montreux
Jérôme Deschamps



Le Caveau des Vignerons vous accueille tous les jours de 9h à 24h et de 10h à 24h les samedis et dimanches.

Dans une ambiance détendue, venez découvrir nos spécialités suisses et autres plats selon vos envies.

Rue industrielle 30 bis - 1820 Montreux
Tél. 021.963.25.70
deltadeschamps@gmail.com



Retrouvez plus de 10 sortes de fondues, fabrication maison:

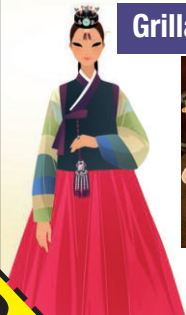
Moitié-moitié - Pur Vacherin - Trufée - Bolets Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours

Pour vos événements, anniversaires, mariages, découvrez nos magnifiques plateaux sur mesure avec au choix fromages et viandes séchées.

Rue de l'Église Catholique 9 - 1820 Montreux
021 963 25 22

GangNam 강남
KOREAN BARBECUE

Grillade sur votre table



Horaires Ouverture
11:00-23:00 non-stop

Grand Rue 60, 1820 Montreux,
Téléphone: 021 965 34 64

LE P'TIT BAR
Montreux

c'est...

Le rendez-vous des amis

... Plat du jour à Fr. 14.-
et Jus Frais pressé minute

Café à Fr. 3.50

Du lundi au jeudi: 07h00 - 23h00 / Vendredi: 07h00 - 24h00
Samedi: 10h00 - 24h00 / Dimanche: 10h00-18h00

My MONTREUX.CH

Le P'tit Bar



Le P'tit Bar - Av. Nestlé - 1820 Montreux - Tél. 021 963 00 44 - leptitbar.mtx@gmail.com

BON
Fr. 10.-

Le Palais Oriental



Restaurant (Saveurs d'Iran, Liban, Maroc) • Salle de banquet
Veranda • Galerie d'Art • Caviar d'Iran
1820 Montreux • Tél. 021 963 12 71 • www.palaisoriental.ch

Panino
DESSERT



Pains cuits au feu de bois
Pâtisseries • Chocolats
Service Traiteur • Tea room
www.panino-dessert.ch - Tél. 0848 000 070
Vevey - La Tour-de-Peilz



**Une vraie boucherie
aux produits faits maison!**

Boucherie
Charcuterie Artisanale

Grand-Rue 24, 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 10 64 - Fax 021 960 16 46
P Fermé le jeudi

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes
LA GONDOLA

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale



Fermé le mardi soir et le mercredi
Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

**DU JEUDI AU DIMANCHE,
GRILLADES DE POISSONS,
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE
MER ET MOULES MARINIÈRES**

**DÉGUSTATION
DE PÂTES FRAÎCHES
NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR à BOIS
(AUSSI À L'EMPORTER)**

RESTAURANT PALAIS BONHEUR



**SUSHI - FONDUE CHINOISE - BBQ - METS
CHAUDS - SAVEURS ASIATIQUES**



Rue du Théâtre 9, 1820 Montreux
Tél. 021 965 28 88

24, avenue de Chillon
**Taverne du
Château de Chillon**
1820 Veveytaux (face au château)

Salles de Banquets
**10 À 100
personnes**

Tél. 021 961 19 70

:: NOS SPÉCIALITÉS ::

tavernechillon
@bluewin.ch

Fondue au fromage - Fondue chinoise - Fondue bourguignonne
- Sélection de poissons - Filets de perche

Harmony

Café-Restaurant
Horaire: 9 h 30 - 21 h 00 - Lundi fermé



Av. des Alpes 8 - Montreux - Tél. 021 965 38 38

Restaurant - Pizzeria de l'Aigle

Entrecôte Café de Paris
Cuisine traditionnelle du terroir
Spécialités de poissons
Pâtes et Pizzas «Maison»
Tous nos plats à l'emporter

Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve
Tél. 021 968 14 16
aiglerestaurant@bluewin.ch



**Hôtel/SPA
LE CLOS DES SOURCES**

Le Clos des Sources
Bienvenue en Alsace!

 www.leclosdessources.com

Route du Haut-Koenigsbourg - F-68590 THANNENKIRCH
Téléphone: 0033 / 3 / 89 73 10 01 - reservation@leclosdessources.com

AMSTEIN BOISSONS SHOPPING

www.amstein.ch

+ 2'500 PRODUITS
Vins-Alcools-Eaux minérales-Jus de fruits-Bières
à prix grossiste, ouvert au public

lu-ve 08h00 - 12h00 / 13h30 - 18h30, sa 09h00 - 16h00
Z.I. La Veyre, 1806 St-Légier s/Vevrey
021 926 86 04

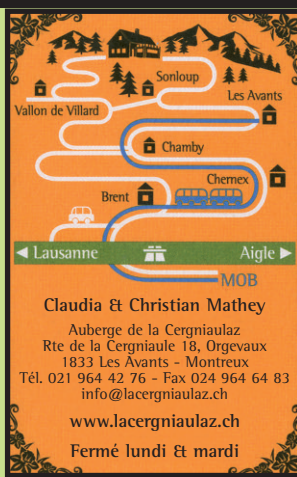



LA CERGNIAULAZ

restaurant à 1300 m
dans un cadre authentique

saveurs du terroir
fraîcheur du marché

Découvrez nos spécialités
sur notre site
www.lacergniaulaz.ch



Vallon de Villard, Sonloup, Les Avants, Chamby, Chermes, Brent, Lausanne, Aigle

Claudia & Christian Mathey
Auberge de la Cergniaulaz
Rte de la Cergniaule 18, Orgevaux
1833 Les Avants - Montreux
Tél. 021 964 42 76 - Fax 024 964 64 83
info@lacergniaulaz.ch
www.lacergniaulaz.ch
Fermé lundi & mardi



Restaurant du Basset
En face du port
Qualité - Fraîcheur

1815 Clarens / Montreux
Tél. 021 964 82 44



www.restaurant-du-basset.ch

"il Brigantino"
Restaurant Pizzeria
de la Couronne

Spécialités italiennes
Pizzas à l'emporter

**Salle pour banquet
de 25 à 70 personnes.**

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 35 28
www.ilbrigantino.ch

Restaurant du Port

Parking - Amarrage
Terrasse au bord de l'eau
Poissons du lac



MEILLERIE
Tél. 04 50 76 11 79

Alors imaginez, Mesdames et Messieurs! Imaginez toutes les transformations et améliorations routières et pédestres que notre commune effectue annuellement. Imaginez qu'à chaque projet, les Verts font opposition car il ne correspond pas trait pour trait à ce qui a été dessiné sur le plan de mobilité ou décrit dans la feuille de route. Ou pire encore, qu'il faille dépenser des sommes disproportionnées pour répondre aux critères énoncés. Imaginez aussi les retards conséquents que prendront tous ces travaux à cause de ces oppositions répétitives, qu'il faudra alors lever une à une.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, encourageons la Municipalité dans la poursuite de ses tâches en faveur d'une mobilité multimodale, comme elle l'a fait jusqu'à maintenant. Et évitons, tant que faire se peut, de futures tracasseries administratives inutiles. Je refuserai donc ce postulat, qui a le gros inconvénient de focaliser que sur un seul aspect des problèmes de mobilité et vous incite à en faire de même. Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, chères et chers collègues,

Je vous rappelle que mon postulat sur l'étude de renforcement de la mobilité douce sur les hauts de la commune a été pris en considération lors de la précédente législature.

Or ici, il s'agit d'avoir une vision plus globale, peut-être étendue à l'interrégional, également étendue sur l'ensemble de notre territoire, et par conséquent je ne peux que vous inviter à prendre en considération ce postulat. Je vous remercie».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Raduljica, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

Au terme des discussions, c'est par 6 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions que la commission vous propose d'accepter la prise en considération de ce postulat.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de ce postulat par 45 OUI, 34 NON et 3 abstentions.

7.3 sur la prise en considération ou non de la pétition des riverains de la rue du Pont intitulée: «Pour la suppression des pavés». (Rapp: Mme Irina Gote).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la commission, relève qu'à la dernière page du rapport, au niveau des conclusions, il faut lire: «...puisque la voix de la Présidente est prépondérante (article 55 RCcom).», et non pas l'article 50 RCcom. Elle prie le Conseil de bien vouloir l'excuser pour cette petite coquille.

Mme Gote a constaté après coup que la police de caractère était fort petite, ce dont elle s'excuse également.

La discussion est ouverte.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC soutiendra avec force, vigueur et détermination cette pétition «Pour la suppression des pavés à la rue du Pont».

Par trois fois les pétitionnaires se sont adressés à la Municipalité et à notre Conseil, par deux fois

les précédentes pétitions ont été rejetées, même si le groupe UDC les avait soutenues.

A titre personnel, et membre de cette commission, je me suis rendu sur place. J'y ai passé une heure, j'ai contrôlé ces zones pavées, soit 320 mètres carrés.

Je vous donne mes conclusions, sans aucune référence à quelques données techniques que ce soit, en me basant sur le droit de la construction:

Ces travaux ne correspondent pas aux règles de l'art.

Mon appréciation personnelle: C'est un désastre! Un coup de fou!

Politiquement ce n'est pas admissible de reconnaître un pareil état, cette rue du Pont a déjà fait l'objet, en plus de son financement, d'un crédit d'apurement très élevé. Notre Municipalité joue la montre. Consciente des problèmes, elle a fait intervenir à plusieurs reprises l'entreprise pour tacer ces zones pavées. Ce n'est pas suffisant, de nombreux points de tassements différenciés apparaissent.

Donc pavés ou pas, tout est à refaire.

Les travaux de réfection sont prévus cette année encore, ils sont reportés de mois en mois. La direction des travaux attend l'entrée en vigueur des nouvelles normes du bruit. Seul ce nouveau cadastre du bruit, avec des normes plus restrictives, pourra justifier auprès des riverains de la rue du Pont, la nécessité de refaire ces zones pavées.

Le groupe UDC demande l'émission urgente du préavis «Adaptation des pavés de la rue du Pont aux nouvelles normes du bruit». Notre Conseil doit anticiper l'adoption du cadastre du bruit, en soutenant ce futur préavis.

Il est impératif d'entreprendre ces travaux de remise à niveau de la rue du Pont. Et cela avant l'ouverture du chantier de la rue du Temple dont le démarrage est prévu en octobre 2017, pour une durée de deux ans. Il serait mal venu de martyriser deux ans de plus les riverains de la rue du Pont. Dix ans ça suffit!!!!

Le côté financier de ce désastre. Au doigt mouillé, montant des travaux, trois cent mille francs. Et c'est la dernière fois que les Montreusiens mettent la main au porte-monnaie pour le même travail.

Le groupe UDC demande d'introduire dans ce futur préavis, en plus des travaux de réfection des pavés, une variante chiffrée pour pose d'enrobé avec une couche d'usure antibruit.

D'autre part, ce préavis devra être très explicite sur les responsabilités des divers intervenants:

- La responsabilité de la direction des travaux?
- Les participations financière du bureau d'ingénieur et de l'entreprise de génie-civil aux travaux de réfection de ces zones pavées.
- Le chiffrage des montants à la charge du bureau d'ingénieur et de l'entreprise de génie-civil seront au final en moins-value de ces travaux.
- Le montant imputable à la direction des travaux reste à la charge des contribuables montreusiens.

Le groupe UDC vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

M. François Grand donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je tiens à mettre en avant la réussite du réaménagement de la rue du Pont avec

sa plateforme qui donne une belle image du vieux quartier de Montreux.

Une seule ombre, et ceci depuis la réalisation, les nuisances sonores, le bruit des véhicules qui passent sur les pavés qui ont suscité immédiatement une vive réaction des habitants riverains.

Après avoir subi 2 ans de travaux, l'inauguration a eu lieu en 2009. Une première pétition est alors envoyée en 2010, une deuxième en 2011, ce qui a entraîné diverses tentatives pour remédier à ce problème et à ce jour sans succès. Des promesses, beaucoup de promesses... 5 ans plus tard, de guerre lasse, pour remédier à ces problèmes, une nouvelle pétition a été remise à la Municipalité, laquelle a fait l'objet d'un rapport d'examen de la prise en considération ou pas de la pétition.

J'ai été me promener dimanche passé le long de la rue du Pont pour me faire une nouvelle idée après la lecture du rapport et j'ai passé un moment sur cette magnifique terrasse. Force est de constater que l'on est dérangé à chaque passage de voitures.

On comprend également bien que ces tronçons de pavés seront remplacés vu leur état, et comme l'a signalé le chef de service des travaux, Monsieur Bergonzo, ceci à la charge de l'entreprise qui a mal exécuté ce travail.

Dans les faits, la remise en état de ces tronçons de pavés doit se faire sous garantie et cela ne coûterait rien au contribuable quel que soit le choix de l'option retenue.

J'en conclus, arrêtons de jouer avec les nerfs des habitants et des promeneurs du quartier du Pont, il est temps de régler ce nouveau problème survenu en 2009 et ceci dans les meilleurs délais.

Le sujet «les pavés de la discorde» a pris beaucoup trop de temps à être traité, par conséquent, je comprends la démarche des habitants de la rue du Pont, raison pour laquelle je voterai pour la prise en considération de cette pétition».

La discussion est toujours ouverte.

M. Vincent Haldi donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Si le résultat des tests sonores imposés par le nouveau cadastre du bruit, qui doivent être effectués sur la rue du Pont ces prochains mois, recommande le retrait des pavés posés sur 6 et non pas 7 bandes comme le relève par ailleurs le très bon rapport de la Présidente-rapporteuse, il nous apparaît alors que la solution la plus consensuelle serait de reposer les pavés actuels sur les espaces encore non pavés de la vieille ville, à savoir certains trottoirs, petites places, etc., afin de maintenir l'aspect villageois du réaménagement de la vieille ville, et ceci à la charge de l'entreprise générale qui les a posés, tel qu'elle le propose puisque la garantie de l'ouvrage a été prolongée.

Plutôt que l'option qui a été présentée à la commission par l'urbanisme, à savoir reposer sur la rue du Pont de nouveaux pavés de type carrelage qui n'ont aucun cachet villageois, et dont il est fort à parier qu'ils fassent encore et toujours polémique.

Montreux Libre partage le point de vue émis par certains commissaires. Pourquoi tant de résistance de la part des services concernés?

L'erreur est humaine.

Le fait d'avoir choisi de poser des bandes de pavés sur une rue générant un tel trafic ne semble pas des plus judicieux.

Pour finir, il nous apparaît que seuls les habitants de la rue du Pont sont à même de juger de la réalité des nuisances sonores, qui pour eux sont un véritable supplice chinois. Merci».

La discussion se poursuit.

M. Gaëtan Cousin donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

En tant qu'habitant de la rue du Pont, j'ai participé avec intérêt aux débats de la commission et souhaiterais intervenir brièvement au nom des Verts.

Les pétitionnaires font une fois de plus une demande claire, qui est de réduire le bruit occasionné par les pavés de leur rue. Leur demande est précise et leur tient à cœur. Le problème des pavés est par ailleurs connu des spécialistes de l'assainissement sonore.

«Cercle Bruit Suisse», qui est le groupement des responsables cantonaux de la protection contre le bruit, combat l'idée reçue selon laquelle les pavés réduisent la vitesse et le bruit, un argument qui a été maintes fois évoqué lors de la commission.

Sur leur site internet, laerm.ch, on peut lire en effet, donc je cite:

«Bien qu'esthétiques, les pavés ne sont pas adaptés comme mesure de protection contre le bruit. Dans les zones où la vitesse est limitée à 30 km/h – ce qui est le cas, on parle d'une route à 30 km/h – ce revêtement peut considérablement augmenter les émissions sonores. Selon la situation et la vitesse, les différences par rapport à un revêtement traditionnel en bitume peuvent atteindre 10 décibels, ce qui équivaut à un trafic multiplié par dix ou à un bruit routier doublé».

Donc, nous n'avons pas simplement à faire à des habitants à l'oreille particulièrement sensible, mais à un vrai problème mesurable et objectivable.

Si nous pensons qu'il est important de laisser à la Municipalité le choix de la technique d'assainissement, nous estimons aussi qu'il est maintenant nécessaire de cesser le bras de fer avec les pétitionnaires et de réduire le bruit du trafic dans leur rue, que ce soit par exemple en changeant les pavés pour un modèle aux angles moins rugueux ou en les enlevant et en posant un revêtement phono-absorbant.

Nous pensons qu'il est important de le faire maintenant et de ne pas repousser une nouvelle fois un assainissement plusieurs fois demandé. Nous sommes les représentants des habitants de Montreux, et ceux de la rue du Pont nous font ici une demande raisonnable, qu'il serait peu démocratique d'ignorer à nouveau».

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste se réjouit que l'on ait pu mettre un mot sur un malaise récurrent: «malfaçon». Ainsi, que l'on accepte ou que l'on refuse la prise en considération de cette pétition, quelque chose sera fait. Voilà pourquoi les votes de notre groupe seront quelque peu panachés. Merci pour votre attention».

La discussion est toujours ouverte.

M. Christophe Privet remercie ses deux préopinants du début d'avoir rappelé qu'il y avait eu trois pétitions, mais entre-deux il y a eu un postulat. En l'occurrence il était l'intéressé et c'était une motion que M. Privet avait transformé en postulat qui demandait deux choses:

- Le retrait des pavés et la dépose d'un radar.

Force est de constater que la Municipalité a en partie entendu le postulat qui avait été refusé par ce Conseil d'ailleurs, puisqu'elle a mis non pas un radar mais un avertisseur de vitesse.

Il semble, qu'au regard de ce que l'on peut lire aujourd'hui dans le rapport et de la nouvelle pétition déposée par les habitants de la rue du Pont, que ce n'est pas suffisant.

En ce qui concerne M. Privet, il regrette sincèrement que l'on ait perdu autant de temps pour quelque chose, qui déjà dans les deux pétitions précédentes et dans le postulat qui avait été déposé, était ressorti clairement.

M. Christophe Privet fait entièrement confiance au commissaire de Montreux Libre qui les a représentés à cette commission, et il espère sincèrement que maintenant le message sera entendu de la part de la Municipalité ainsi que des pétitionnaires.

C'est la raison pour laquelle il invite ses collègues du Conseil à soutenir cette pétition.

La discussion continue.

M. Yanick Hess déclare qu'il ne faut pas oublier que par rapport à la mise en place de ces pavés à la rue du Pont, l'idée est de vraiment limiter la vitesse des véhicules qui circulent à cet endroit.

On ne peut pas nier que pour tous les habitants qui sont touchés par la proximité de ces pavés le bruit doit être gênant. Ceci est juste.

Par contre, revenir en arrière, enlever les pavés, il ne faudra pas après que les gens de la rue du Pont s'étonnent de la circulation beaucoup trop rapide sur cette voie, même si la vitesse est limitée.

M. Hess rappelle que le pavé a quand même l'avantage, pour tout automobiliste qui passe

par là, de lui rappeler qu'il rentre dans cette zone et ceci a pour effet, de l'avis de M. Hess, de faire lever le pied au conducteur.

Dans ce sens, M. Yanick Hess invite le Conseil à refuser cette pétition. La discussion continue.

M. Christophe Privet pense que M. Yanick Hess a dû oublier certains éléments. La première des choses, lors du traitement de la 2ème pétition et lors du traitement du postulat on ne s'est pas simplement contenté, enfin du moins en ce qui concerne M. Privet, de dire que l'on enlevait les pavés et laisser les véhicules rouler à tombeau ouvert dans cette rue.

M. Privet vient de le dire, et il s'étonne que M. Hess ne l'ait pas entendu, il avait proposé l'accompagnement du retrait des pavés par la pose d'un radar de vitesse. Le but d'un radar de vitesse c'est de prendre les gens en infraction, de leur envoyer une amende, pour qu'ensuite ils comprennent que cette rue est limitée en terme de vitesse.

M. Privet avoue qu'il a de la peine à suivre M. Hess dans ce que ce dernier vient de dire. M. Privet a comme l'impression que M. Hess oublie tout un pan de ce dossier qui a déjà été discuté. Des solutions ont été proposées, elles ont été rejetées. Aujourd'hui M. Hess les remet à quelque part sur le tapis en disant: «Si on enlève les pavés je rappelle que ces pauvres habitants de la rue du Pont vont avoir des véhicules qui sont en vitesse excessive». Encore une fois, plusieurs solutions ont été proposées, le radar, des meubles urbains qui ralentissent la vitesse, il y a plein de possibilités qui existent pour rappeler que lorsque l'on roule dans cette rue du Pont la vitesse est limitée.

M. Christophe Privet trouve que l'explication qui vient d'être donnée est un peu légère à l'égard des habitants de la rue du Pont.

La discussion est toujours ouverte.

M. Romain Pilloud déclare, comme l'a relevé précédemment M. Olivier Raduljica, que l'on accepte ou que l'on refuse ce postulat il n'y aura pas de changement majeur, étant donné que la Municipalité a promis des travaux pour 2018. M. Pilloud pense que le bon sens voudrait plutôt que l'on accepte cette proposition étant donné que ce serait quand même la preuve de l'intérêt que le Conseil porte aux pétitionnaires, et évidemment un soutien et une invitation à ne pas commettre les mêmes erreurs à l'avenir.

La discussion continue.

M. le Municipal Christian Neukomm remercie tous les intervenants de leurs remarques concernant cette problématique.



b-swiss™ solutions Visuelles

digital signage
solutions dynamiques pour écrans
signalétique - communication
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

Contact: Philippe Viquerat - 079 212 84 55
philippeviquerat@b-swiss.com



PHARMACIE
DE CLARENS

pharmacie indépendante et familiale
spécialisée en médecines douces

préparations personnalisées
spagyrie • huiles essentielles • hydrolats
et préparations pharmaceutiques



Marché M Clarens-Centre • 1815 Clarens-Montreux
021 964 40 00 • www.pharmacie-de-clarens.ch

BABORD-TRIBORD

Une croisière de rêve sur le lac Léman avec ce bateau...

c'est possible



Balade à choix • Anniversaire – Mariage • Une demi-journée
Sortie terrasses • De 1 à 8 personnes

Prix et renseignements: 079 210 59 49 • E-mail: babord-tribord@bluewin.ch

nousska
investissement sa



Efficiency in Real Estate Development
Contributor to Real Estate Funds
High Definition Development
Creative Investment Solutions
Selective and Innovative Value for Investors



Nousska Investissement SA | p.a. Avenue du Casino 42 | 1820 Montreux
+41 21 965 29 23 | info@nousska.ch

edesign daniel guex blonay

Clin d'



«Je suis Vaudoise.
Avec RythmoInvest,
je booste ma prévoyance
et j'investis en toute
confiance.»

Agences de Vevey, Montreux,
Chexbres et Blonay
François Cardinaux, Agent général
Rue du Simplon 45, 1800 Vevey
T 021 925 33 00
vaudoise.ch

Là où vous êtes.  vaudoise

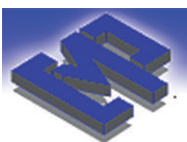


ANDRE ROTHEN SA

Maîtrise fédérale
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible
Partner Swisscom
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2
1816 Chailly-Montreux
Tél: 021 963 34 63



CMP SA CONSTRUCTIONS METALLIQUES DU PIERRIER SA

SERRURERIE GENERALE - 1815 CLARENS

CONSTRUCTIONS EN ACIER, ALUMINIUM ET INOX
BALUSTRADES TOUT VERRE - FERMETURES DE BALCONS ET TERRASSES
AGENCEMENTS MAGASINS

Tél. 021 981 25 55 - Fax 021 981 25 66 - Mail: Contact@cmp-sa.ch

Tabashop
plus de 30 ans
d'expérience.



Montabaco SA
Grand-Rue 46
1820 Montreux
Tél. +41 021 963 70 70
info@tabashop.ch

- ⤵ BOUTIQUE EN LIGNE
- ⤵ CIVETTE OUVERTE 7/7
- ⤵ GRAVURE LASER



TABASHOP
MONTABACO SA

www.tabashop.ch





Entreprise spécialisée:

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

Rte de l'Industrie 16
1072 Forel

Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08

www.laik.ch - info@laik.ch

SAGA
PLACEMENT SA
Postes fixes et temporaires

Votre succès, notre engagement
Vevey - Monthey - Lausanne - Sion www.sagaplacement.ch

sottas

électricité
télécom
domotique
écobiologie
solaire

info@electricitesottas.ch
1820 montreux_021 965 36 63
1895 vionnaz_024 481 11 13

dk DUMAS-KESSLER
CHAUFFAGE SA

Installations
Chauffage
Sanitaire
Energie renouvelable

Chemin de La Rottaz 3
1816 Chailly/Montreux
Tél. +41 21 964 17 67
Fax +41 21 964 17 82
info@dkc-chauffage.ch

RIDEAUNEUF
NETTOYAGE A SEC

Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Lavage de tapis d'orient
et toutes provenances

Ph. Stäuble
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 58 95

• PLÂTRERIE
• PEINTURE
• PAPIERS PEINTS

asero SÀRL

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

MONTREUX
sir
MODE
MASCULINE

La mode au pluriel
Av. du Casino 35 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 25 90 - 92 - www.sir-montreux.com

la Mobilière

Agence générale
Chablais-Riviera
Eglise-Catholique 14 - Montreux

Votre agent principal :

Léon Niclass
M 079 617 23 04
leon.niclass@mobilier.ch

NOVASTYLE SA
CUISINE & DRESSING
ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - RÉNOVATIONS

CASINO DE MONTREUX - RUE DU THÉÂTRE 9
1820 MONTREUX - TÉL. +41 21 960 49 52
INFO@NOVASTYLE.CH - WWW.NOVASTYLE.CH

Gservices

DIRECTION DES TRAVAUX
ARCHITECTURE
EXPERTISES

www.gservices.ch
Place de la Gare 3 • 1844 Villeneuve
info@gservices.ch • Tél. +41 21 965 34 34

Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

**KUNZLI FRERES S.A.**

Z.I. D, En Pré-Neuf Général-Guisan 34
1844 VILLENEUVE 1180 ROLLE
Tél.: 021 967 20 30 Tél.: 021 825 34 34

Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch

Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000

**Perréaz Paysagiste Sàrl****HORTICULTEUR - PAYSAGISTE - CRÉATIONS - ENTRETIEN**

Perréaz G. - Route de l'Arzillière 12 - 1822 Chernex
Tél. 021 981 28 02 - Natel 078 824 19 16



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de 24 ans d'expérience

*Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le
1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience*

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch



Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations

Case postale 133 - 1807 Blonay
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59

GARAGES

**PNEUS NICOLA****Nicola lamartino**

Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux

Tél. 021 963 13 14**Fax 021 963 13 13****Garage de la Tour**

O. Ribordy Sàrl

Avenue des Mousquetaires 7

1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 944 23 62

Metal Assistance SA

Portes de garage
Ventilation - Climatisation
Boîtes aux lettres Marc Metal

Abri Protection Civile
Cloisons de caves
Matériel urbain

1844 Villeneuve
Tél + 41 21 960 42 30

1875 Morgins
Tél + 41 24 477 62 46

email : info@metalassistance.comwww.metalassistance.com**Carrosserie du Crêt SA**

Peinture au four / Marbre universel Celette



HALIL HEBIBI
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch

Il aimerait toutefois rappeler que la Municipalité a simplement réagi aux votes du Conseil, soit 2 pétitions et 2 refus en plénum de mesures d'assainissement.

La Municipalité, à chaque pétition, à la suite de chaque vote, a affirmé régulièrement avoir remis le dossier sur le haut de la pile, a essayé de trouver des solutions pour arriver à un compromis qui satisfasse la volonté du Conseil de maintenir cet aspect villageois et ces pavés, avec la gestion du bruit.

Il y a eu le déplacement des panneaux de zone 30, le resserrement de l'entrée dans la vieille ville. A la suite de la 2ème pétition il y a eu la mise en place de ce radar type "smile", plusieurs fois des mesures de bruit ont été effectuées. A ce jour et concernant les mesures d'immission, elles sont validées de jour comme de nuit.

Dans le manque de décision du Conseil, dans le sens inverse, on ne voit pas comment la Municipalité aurait pu d'elle-même décider de modifier la structure telle qu'elle est à ce jour.

D'ailleurs en commission, Mme la Présidente Irina Gote, que M. le Municipal Christian Neukomm remercie pour la qualité de son rapport, a bien expliqué que la Municipalité essayait de trouver des solutions. Les solutions qui avaient été envisagées étaient de maintenir l'aspect villageois avec des pavés différemment jointoyés, générant plus facilement un minimum de bruit, et actuellement ces techniques sont au stade d'ébauches et ne sont donc pas envisageables immédiatement. Ce qui est évident, c'est que l'on doit modifier la structure, que l'on devra remplacer ces pavés.

La Municipalité a obtenu de l'entreprise un report du délai pour procéder à cette intervention, dans l'attente des résultats des nouvelles normes de bruit qui devraient leur parvenir fin juin début juillet, selon les dernières informations que M. le Municipal Christian Neukomm a eues encore aujourd'hui.

Suite à ce rapport, et à peu près persuadé que malheureusement pour le cachet du village, mais heureusement très certainement pour les habitants du quartier, les valeurs d'immission, même avec des pavés jointoyés, seront malheureusement en-dessus des normes. Ce qui devra contraindre la Municipalité à déposer auprès du Conseil un préavis pour réaménager les différentes zones pavées, et là on ne voit pas d'autres solutions que de mettre du béton bitumineux. Si tel est le cas, on aura naturellement et très certainement une amélioration phonique, parce qu'évidemment on aura quelques décibels de différence mais qui comptent. Mais par contre, on devra à ce moment-là régler le problème de la vitesse et de la pérennité des contrôles de vitesse.

Alors, bien sûr que le radar est une possibilité mais l'on sait très bien qu'en bougeant le jeu d'un côté, on bouge les pièces de l'autre côté dans le mauvais sens.

Mais la Municipalité n'est pas opposée, elle a toujours dit et redit, et lors de plusieurs assemblées de villages, elle a aussi confirmé qu'elle était sensible à ces préoccupations. Sa volonté n'est pas du tout de rester dans une ligne droite et dure, mais elle respectait les vœux du Conseil communal. Partant de cela, la Municipalité n'avait pas d'autre moyen que de laisser ou d'améliorer, ou d'essayer de tenter d'améliorer la situation sur la vieille ville.

A ce stade-là, M. le Municipal Christian Neukomm n'a malheureusement pas d'autres arguments à avancer.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, Monsieur le Président, c'est par 5 oui et 5 non que la commission vous recommande la prise en considération de la pétition, puisque la voix de la Présidente est prépondérante (article 55 RCcom).

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de cette pétition par 43 OUI, 28 NON et 11 abstentions.

8. RAPPORTS-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

8.1 No 07/2017 relatif aux comptes communaux 2016 et à la réponse à la motion de M. Christophe Privet intitulée «introduction de MCH1 et MCH2. Mise à jour du plan comptable de la ville de Montreux?». (Date de la commission: le mercredi 10 mai 2017 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux;

La discussion préalable est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président va clore la discussion, mais voit que M. Alexandre Staeger a demandé la parole. Il prie ce dernier d'être un peu plus rapide quand il désire intervenir, et lui donne la parole.

M. Alexandre Staeger déclare avoir été étonné, parce qu'il lui semblait qu'il était d'usage que les groupes politiques prennent la parole lors du dépôt des comptes et du budget, ainsi que lors de l'acceptation du vote sur les conclusions. Il donne donc lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Que dire des comptes 2016? Si ce n'est qu'ils sont bons et que la gestion menée par la Municipalité n'y est pas étrangère.

Les charges, tant au niveau du personnel que les biens et services, ont été bien maîtrisées.

La marge d'autofinancement est visiblement en hausse ce qui est en soi une bonne chose. Toutefois cette hausse, pour autant qu'elle se confirme, ne sera pas manifestement suffisante pour financer tous les investissements projetés, notamment dans le plan des investissements présenté au début de la législature. Il faudra donc faire des choix et prioriser les différents investissements prévus en fonction des moyens disponibles.

A la lecture des comptes, force est de constater que les bons résultats de cette année ont permis d'amortir plus que prévu, notamment s'agissant des investissements courants.

Je reste convaincu qu'il serait intéressant de mieux étudier les phénomènes ou décisions conduisant à augmenter ou diminuer les amortissements opérés, respectivement et préalablement de déterminer quelle est notre marge de manœuvre en la matière.

Quant à la réponse à la motion de notre collègue M. Privet, inutile de préciser que le groupe Montreux Libre n'est absolument pas du tout satisfait. Sur ce point en particulier la réponse municipale n'est pas maigre, elle est carrément anorexique.

Pour le reste nous nous réjouissons d'ores et déjà de lire le rapport de la Commission des finances».

La discussion continue.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

«Les comptes 2016 laissent apparaître un bénéfice de 625'000.00 francs alors qu'une perte de 2,3 millions était prévue au budget».

Année après année, c'est la même ritournelle, le budget est déficitaire et les comptes annoncent un bénéfice. Tout se joue sur les amortissements, on ajuste le curseur pour laisser apparaître un bénéfice comptable.

«Les charges sont elles inférieures aux prévisions. La facture sociale augmente elle par rapport aux prévisions».

Pour une meilleure compréhension des finances communales du public, il aurait été judicieux de comparer les charges et la facture sociale 2016 avec celles de l'année 2015.

Le groupe UDC est très clair au sujet des finances communales, nous l'avons rappelé et conditionné lors de l'adoption du plafond d'endettement de 180 millions.

Une diminution des charges et une augmentation des recettes non fiscalisées sont demandées, c'est notre condition, et cette ligne doit être tenue.

Cette année, le groupe UDC proposera à la Commission des finances la mise en place d'un plan de désendettement, ce plan consiste à déduire les recettes extraordinaires du plafond d'endettement ou haut plafond d'endettement.

Avec l'adoption récente du PGA, de très jolies plus-values immobilières viennent sur le devant, Les Grands Prés et le terrain de l'Hôpital.

Un exemple, le terrain de l'Hôpital estimé à 40 millions, une fois vendu, le produit sera porté en déduction du plafond d'endettement, ce dernier se montera alors à 140 millions.

Le groupe UDC compte sur votre soutien et vous remercie de votre attention».

La discussion se poursuit.

M. François Pochon donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour le groupe PLR, c'est une bonne nouvelle, mais pas vraiment une surprise que de voir les comptes 2016 de notre Commune avec un excédent de quelques CHF 600'000.--.

Notre Municipalité démontre, cette année encore, une bonne maîtrise des charges, alors que les recettes, d'ailleurs très diversifiées, sont elles en augmentation.

Le tout agrémenté d'une marge d'autofinancement en hausse à presque CHF 10 millions.

De bons ingrédients et surtout de bonne augure au vu des investissements importants à venir pour maintenir notre Commune toujours aussi attractive, autant pour les Montreusiens que pour les nombreux visiteurs. Merci de votre écoute».

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste est agréablement surpris de l'excédent de recettes de CHF 624'000.- des comptes 2016 et donc de l'amélioration de près de CHF 3 millions en regard du budget 2016. Nous attendons maintenant d'en connaître la teneur exacte, structurelle et conjoncturelle, et souhaitons bons travaux à la Commission des finances. Merci pour votre attention».

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare qu'en fait le ménage communal reste à l'équilibre. Les comptes sont bons, tous ont pu le constater, et on ne peut que s'en réjouir.

Il note qu'ils sont meilleurs, d'abord, que le budget projeté, mais aussi que les comptes de l'exercice précédent, ce qui est tout à fait satisfaisant. Sur cette question M. Pierre Rochat se permet de rappeler les propos qu'il avait tenus l'année passée, soit de dire qu'il n'y a pas lieu de donner dans le catastrophisme quand on est déficitaire de CHF 700'000.-. Finalement être bénéficiaire de CHF 600'000.- ou déficitaire de CHF 700'000.- sur CHF 150'000'000.- c'est «blanc bonnet, bonnet blanc», on est pratiquement à l'équilibre.

M. le Municipal Pierre Rochat croit sincèrement que sur ces questions-là, toute personne qui a l'habitude de gérer soit une entreprise, soit une collectivité publique, c'est mieux d'être toujours en positif et en bénéfice, mais globalement on est pratiquement à l'équilibre, la différence reste modeste.

Il a entendu les remarques et questions et elles seront traitées dans le cadre de la Commission des finances. La Commission des finances a déjà posé un certain nombre de questions.

Il précise aussi que les comptes ont été dûment audités et que l'organe de révision recommandé de les adopter.

Tous auront compris que si on analyse les choses, ce qui est rassurant c'est qu'au niveau des comptes, au niveau des charges, salaires, biens et services, on est en-dessous, donc il y a une maîtrise des charges qui est correcte. On a peu de crédits complémentaires donc on n'a pas trop de surprises, les choses fonctionnent bien heureusement parce que, que ce soit le Conseil ou la Municipalité, il y a une bonne prise de responsabilité.

Aux niveaux des recettes on a de la chance, c'est heureux, mais on le pressentait, en fait les choses se passent bien, on a plutôt plus de recettes que ce qui était prévu. Bien sûr il y a un peu plus d'impôts de succession, mais il y a plus de revenus sur les personnes physiques et un peu moins sur les droits de mutation, bref, globalement les recettes sont meilleures que ce qui avait été prévu, donc les prévisions étaient prudentes.

Maintenant, faire le reproche à la Municipalité d'avoir présenté un budget déficitaire, qui répond tout simplement à des règles comptables, des obligations, elle n'a pas le choix vis-à-vis de l'Etat, du préfet, qui contrôle, elle n'a pas la possibilité d'imaginer les recettes ou les charges qu'elle veut. En fait la Municipalité doit respecter des règles, et il est absolument clair que face à cela elle peut difficilement faire autre chose que de présenter, dans certaines circonstances, quand on est à l'équilibre aux comptes, un budget bénéficiaire.

Bien sûr que si l'on était tout le temps avec des bénéfices aux comptes, M. le Municipal Pierre Rochat peut assurer qu'il y aurait des budgets équilibrés à tous les coups. Mais on n'a pas un résultat aux comptes qui est à ce point-là positif, pour que l'on puisse avoir un budget équilibré. Ceci c'est une situation qui doit rendre la Municipalité attentive.

Cela dit, encore une fois, des charges contenues, des recettes supérieures aux prévisions, des perspectives économiques qui sont plutôt favorables, un développement de notre région avec du logement, avec de la construction, qui est plutôt positif, M. le Municipal Pierre Rochat pense que l'on peut raisonnablement se dire que l'on va dans le bon sens. Il se réjouit du débat en Commission des finances, notamment

avec M. Franco Meichtry, avec la problématique du désendettement, car la Municipalité à l'intention de s'endetter, parce que l'on est dans un processus d'investissements et de développement, et qui paie ses dettes s'enrichit. Donc pour s'enrichir il faut peut-être s'endetter un peu, et M. le Municipal Pierre Rochat pense qu'aujourd'hui il faut aller de l'avant. Il se réjouit de pouvoir débattre de ces questions dans le cadre de la Commission des finances et il remercie l'administration pour assurer cette bonne tenue des comptes.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La Commission des finances étudiera ce rapport-préavis.

8.2 No 08/2017 relatif à un bilan du soutien public et des décisions prises par le Conseil de fondation du Festival, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 150'000.-, à financer par crédit complémentaire, en faveur de la Fondation du Festival du Rire à Montreux. (Date de la commission: le lundi 29 mai 2017 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La discussion préalable est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

On ne sait plus aujourd'hui à quoi se raccrocher pour croire encore aux objectifs présentés dans les préavis sur le Montreux Comedy.

Dans sa majorité, Montreux Libre a accepté par le passé de soutenir cette manifestation lors de la présentation des préavis précédents.

Mais nous avons accepté en posant comme condition que de sérieuses modifications soient engagées, sur la gouvernance et sur la propriété des marques du festival notamment.

Montreux Libre a aussi exprimé de fortes réserves, en relevant les promesses qui paraissent déjà difficiles, voire impossibles à tenir.

Pensons par exemple à l'objectif irréaliste et irréalisé de trouver CHF 100'000.- de financement au SECO ou auprès de Présence Suisse, comme l'indiquait un tableau de planification budgétaire sur plusieurs années, dans le préavis précédent.

Il est très grave de constater que la Municipalité continue à prendre la responsabilité de ces projections budgétaires, promesses d'objectifs, stratégies de développement, qui se révèlent toutes impossibles à atteindre, en les cautionnant et en les intégrant dans des préavis.

En matière de gouvernance, le Conseil de fondation du Montreux Comedy a déjà perdu le président sauveur annoncé.

Le seul membre du Conseil ayant un réseau de haut niveau de relations dans le monde économique a quitté également.

Il n'y a plus une seule femme.

Aucune compétence du monde de la production n'y est représentée, en dehors de Grégoire Furrer.

Les promesses d'internationalisation, générant de nouvelles recettes, sont abandonnées.

Les promesses de faire un festival off animant la ville, partant à la conquête de lieux extérieurs, allant à la rencontre de la jeunesse, se résument

aujourd'hui à un espace au B4 du Centre de Congrès, pour y faire des animations diffusées sur le web.

Où sont donc passées les idées séduisantes présentées par M. Barbezat, membre du comité de programmation et célèbre humoriste, dont la responsabilité devait être de faire vivre le festival dans toute la ville? N'est-ce pas notamment sur ces promesses que la dernière rallonge avait été votée?

Mais le plus grave est encore l'aspect financier. En vérité, le Montreux Comedy est en situation de quasi insolvabilité. Les objectifs avancés pour justifier les rallonges demandées à ce Conseil n'ont pas été atteints.

En acceptant un prêt de GFP SA, la fondation s'est mise dans une situation extrêmement précaire.

Notons qu'elle a englouti précédemment tous les montants de soutien décidés par le Conseil communal, y compris le montant de recapitalisation, dont le versement avait pour condition sine qua non l'introduction d'un mécanisme de responsabilisation accrue.

Ce mécanisme a été totalement négligé, aucune mesure n'a permis d'empêcher de nouvelles prises de risques qui se sont révélées fatales aux finances de la manifestation.

D'autres problèmes et questions pourraient encore être mentionnés, mais passons pour ce soir.

Nous devons aujourd'hui analyser une nouvelle demande de rallonge.

Le seul point positif est de constater que les objectifs fixés pour l'avenir consistent à se recentrer sur ce que le festival sait faire, à savoir principalement produire des émissions de télévision humoristiques, jouées devant un public, pour être ensuite diffusées sur certaines chaînes francophones.

Des diffusions qui assurent incontestablement une certaine promotion de la ville.

A cela s'ajoute aussi, ne l'oublions pas, une indéniable présence sur le web, où le festival a développé des outils certes virtuels, mais novateurs.

Il va revenir à ce Conseil la responsabilité de dire s'il souhaite toujours financer à ce niveau ces émissions de télévision et cette présence sur le web. Voilà la vraie question.

Bien sûr, 8000 personnes sont venues, non virtuellement, à Montreux.

Mais selon Montreux Libre, l'impact en termes de nuitées et de retombées pour l'économie touristique est aujourd'hui largement insuffisant pour justifier des niveaux de subventions pareils. En vue de la séance de la commission, Montreux Libre demande à ce que soient transmis à tous les commissaires les documents suivants:

- le compte de bilan de la fondation,
- la liste détaillée de toutes les dettes de la fondation, avec les dates d'échéances des prêts et la mention de toute condition particulière en lien avec ceux-ci,
- les conventions ou contrats existant entre GFP SA et la fondation,
- les conventions ou contrats impliquant des entités en lien avec la commune, telles que la société du 2m2c, en vue de fournir des réductions, montants de soutiens ou autres apports financiers ou prestations au Montreux Comedy.

Montreux Libre aura beaucoup de questions lors de la séance de commission, vous l'aurez compris. Nous vous remercions de votre attention».

La discussion continue.

M. Daniel Manzini donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je ne vous cacherai pas que plusieurs membres du groupe socialiste demeurent un peu lassés, voire même agacés par les demandes de subvention à répétition du Montreux Comedy. A chaque préavis, c'est la même rengaine, la même argumentation: «On fera mieux la prochaine fois, il s'agit d'une étape, d'un recensement, il faut laisser un temps de réflexion, il s'agit d'accompagner le développement du Festival, le pérenniser, etc...». C'est un petit peu le copier/coller des préavis que l'on a déjà eus précédemment.

Une fois, on joue sur l'internationalisation, avec des développements en Asie, que personne, ici, n'a bien compris, puis sur des galas en langues étrangères, puis sur la Suisse allemande pour bénéficier de fonds de la Confédération, puis sur des pistes africaines, puis un recentrage sur Montreux, et puis, et puis, bref. En clair, on a de la peine à suivre la stratégie, une fois sous la direction de Grégoire Furrer Productions, une autre fois par le Conseil de Fondation.

En terme de gouvernance, M. Gétaz l'a rappelé, on peut s'étonner aussi des perpétuels changements au sein du Conseil de Fondation. Où est passé Monsieur Elie Vannier qui semblait être l'homme fort du changement, la pierre angulaire de la stabilisation du Festival? C'est un petit peu pour cette raison que les commissaires socialistes s'étaient abstenus la dernière fois, parce qu'ils avaient vu en ce Monsieur une personne qui pouvait faire avancer les choses. Pourquoi tant de départs au Conseil de Fondation? Pourquoi tant de remplacements?

A ces questions méthodologiques et organisationnelles, le groupe socialiste souhaite obtenir des réponses qui portent sur les aspects purement financiers, relativement au budget 2017, présenté par le Comedy Festival, budget qui figure en annexe 3 du préavis.

Je propose donc à la commission de prendre en compte les cinq questions suivantes:

1. Subventions publiques.

Le budget 2017 prévoit des subventions publiques pour un montant de plus de 700'000 francs. C'est énorme en regard du budget global. Nous invitons donc la Municipalité à transmettre à la commission, les comparaisons entre les subventions publiques obtenues par d'autres festivals du même type, notamment Morges-sous-rire ou Maxi-Rires de Champéry.

2. Frais de billetterie:

Les frais de billetterie se montent à 80'000 francs pour un montant total de 400'000 francs de recettes. C'est donc pour chaque billet l'équivalent de 20% du prix d'un billet qui est pris en frais de billetterie.

Là je pense aussi que la commission devrait avoir quelques réponses.

3. Communication et publicité:

Le montant qui figure au budget pour la communication et la publicité s'élève à 300'000 francs. Ces charges sont supérieures au montant des cachets des artistes. Là aussi, il nous semble utile que la commission obtienne des extraits de compte qui justifient de tels montants de communication et de publicité.

4. Honoraires producteurs selon contrat:

Au chapitre des charges, les honoraires de producteur s'élèvent à 460'000 francs. S'agit-il d'un contrat de prestations entre Grégoire Furrer Productions et la fondation, comme on pourrait le comprendre en page 3 du préavis, ou alors ce montant comprend-il aussi les frais de productions de la RTS comme relevé au point 3.4. Il me semble que dans le préavis ce n'est pas vraiment clair et là la commission pourrait éventuellement nous donner des explications.

D'ailleurs en parlant de partenariat avec la RTS, il est surprenant que les recettes des droits ne s'élèvent qu'à hauteur de 160'000 francs. Moi je trouvais ce montant quand même dérisoire par rapport à des droits de TV que l'on a par exemple dans le domaine sportif, voire culturel à certains endroits.

5. Sponsoring

Sous la rubrique sponsoring, on retrouve plusieurs partenaires, respectivement le 2m2c, Dorier et Grégoire Furrer Productions. Qui paie quoi et qu'en est-il du prêt de GFP d'environ 120'000 francs?

Là aussi il me semble que M. Gétaz l'a relevé, ainsi que tous les membres du Conseil aussi, on a un peu de peine à comprendre quels sont les liens qui sont entre le GFP et la fondation, et respectivement peut-être le Conseil et la Municipalité.

Le groupe socialiste invite le président-rapporteur de la commission à faire figurer, en annexe à son rapport, tous les éléments comptables et contrats qui répondent à ces différentes questions.

Ce n'est que sur la base de ces réponses aux questions formulées et sur la production des documents, que le groupe socialiste pourra se déterminer sur une énième demande de subvention. Je vous remercie de votre attention».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis:

Présidence PLR: Mme Sandra Genier Müller.

Membres: Mmes Geneviève Brunner, Prisca Gaillot, MM. Laurent Demartini, Yves Laurent Kundert, Daniel Meillaud, Silvano Pozzi, Christophe Privet, Olivier Raduljica, Michel Zulauf.

9. RAPPORT

9.1 No 05/2017 sur la gestion communale durant l'année 2016. (Date de la séance de la commission de gestion : le mardi 6 juin 2017 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La Commission de gestion examinera ce rapport.

10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

10.1 Postulat de M. Julien Chevalley: «Donner la possibilité aux commerçants de la Commune d'offrir des crédits de parking à leurs clients via la nouvelle application parknow»;

M. le Président Christian Bécherraz déclare que M. Julien Chevalley l'a informé qu'il ne pouvait pas développer son postulat aujourd'hui. M.

Chevalley développera son postulat lors d'une prochaine séance du Conseil.

10.2 Postulat de M. Vincent Haldi: «Arrêtons de nous servir des salades au sujet du marché du vendredi».

M. Vincent Haldi donne lecture du développement de son postulat:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Est-ce parce que la position de la Municipalité, concernant le sort du marché du vendredi, apparaît aujourd'hui plus qu'avarié que notre exécutif n'a pas daigné revenir sur la question dans sa réponse à ma dernière interpellation sur ce sujet?

En effet, peut-on encore avaler la logorrhée de communicants campant sur leur position, qui semble bien loin des attentes des Montreusiens habitués du marché du vendredi?

Sous l'argument de vouloir les redynamiser, la nouvelle Association des Marchés de Montreux, en déplaçant les marchands alimentaires de leur lieu historique, à savoir le Marché couvert, de places en places différentes pratiquement tous les trois mois, ne leur a, de toute évidence, pas apporté de dynamisme, mais au contraire est en train de les faire disparaître.

Aujourd'hui certains maraîchers ne veulent plus venir à Montreux.

J'estime qu'un état des lieux de la situation actuelle devrait être étudié, en écoutant de manière respectueuse et transparente les marchands alimentaires ainsi que les habitués du marché du vendredi.

Je souhaite donc que mon postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport. Je vous remercie de votre attention».

M. le Président Christian Bécherraz demande si 5 Conseillers appuient le renvoi en commission, ce qui est bien le cas.

Une commission sera donc nommée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

10.3 Postulat de M. Romain Pilloud: «Pour une avenue des Bosquets de Julie sûre».

M. Romain Pilloud donne lecture du développement de son postulat:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Mon postulat traite aujourd'hui de la question de la sécurité de l'avenue des Bosquets de Julie, à Clarens. Pour ceux qui ne la situent pas, cette route part d'un côté de la Route de Chailly, à la hauteur de l'arrêt de bus Pertuiset, et ensuite descend en contrebas jusqu'à l'EMS de Burier, pour déboucher enfin sur la commune de la Tour-de-Peilz et près du Gymnase de Burier.

Actuellement, l'avenue des Bosquets de Julie est limitée à 50km/h et il n'y existe aucun trottoir sur la majeure partie de son tracé. La route ne permet notamment pas de croisement de véhicules sans débordement sur les tracés jaunes existants destinés aux piétons.

Empruntant cette avenue tous les jours, je constate le manque de sécurité de celle-ci. Fréquentée, à pied, par les gymnasiens, les résidents de l'EMS de Burier, les élèves de l'école de St-Georges, les utilisateurs de la piscine de la Maladaire, les résidents de la rue ou encore les services communaux, la sécurité y est faible voire inexistante et la vitesse des véhicules, qui roulent selon une limitation à 50km/h, est à mon sens très élevée, et je crains même que certains

véhicules ne dépassent parfois la limitation autorisée.

Si on peut évidemment noter le passage d'une quantité importante de véhicules lors des déposes et des récupérations des enfants près de l'école St-Georges, des véhicules circulent néanmoins nuit et jour et le danger est donc omniprésent. Si la circulation y est faible, les automobilistes sont d'autant moins attentifs et les virages nombreux dans cette rue n'améliorent pas la situation.

En outre, j'ai constaté à quelques reprises qu'un indicateur de vitesse y avait été ponctuellement placé. Je salue cette mesure, qui reste malheureusement, à mon sens, trop faible sur ses effets à long terme.

Le postulat demande donc d'analyser toute possibilité de sécurisation de la rue, notamment en réfléchissant à des mesures telles que par exemple la mise en place d'une zone 30km/h, de dos d'âne pour ralentir la circulation, ou de toute autre mesure pertinente permettant aux piétons de circuler plus sereinement sur cette rue. Je vous remercie».

M. le Président Christian Bécherraz demande si M. Romain Pilloud désire que son postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport, ou directement à la Municipalité.

M. Romain Pilloud demande que son postulat soit transmis à une commission.

M. le Président Christian Bécherraz demande si 5 Conseillers appuient le renvoi en commission, ce qui est bien le cas.

Une commission sera donc nommée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

M. le Président rappelle à tous les intervenants de bien vouloir faire parvenir leurs interventions à la secrétaire, cela facilite le travail pour la rédaction du procès-verbal.

11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y a pas d'interpellation ce soir, mais M. le Président relève qu'il y avait dans l'enveloppe une réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst.

M. le Président demande à Mme Susanne Lauber Fürst si elle est satisfaite et lui donne la parole:
«Mesdames, Messieurs,

Que répondre à cette réponse qui – comme je l'espère – a capté l'attention de toutes et tous ici dans cette salle?

Commençons alors par dire: «Merci à la Municipalité pour avoir pris le soin de rassembler tous les éléments, tous les chiffres qui nous apprennent que, oui, l'école de Brent, si tout va bien, devrait rester encore ouverte pour la rentrée 2017/2018, mais que la situation pour l'école de Glion, quant à elle, est sur le fil du rasoir».

Egalement nous apprenons que les frais liés au transport des écoliers de la 1ère primaire à la 6ème primaire de Brent, des Avants et de Glion, en y incluant l'accompagnement des Avants, s'élèvent autour de CHF 160.- par an.

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, nos écoles dans les villages sont le cœur

et l'âme des nos communautés. Soyons ici tous conscients de ce que cette menace, cette épée de Damoclès, représente pour nos communautés.

Combien de fois ici, dans cette salle et ailleurs, nous soulignons l'importance de la grande richesse que représentent nos villages, et surtout combien de soutien on affirme vouloir donner aux enfants? N'est-ce que du folklore? Est-ce que nous avons ici la vraie volonté de nous battre, tous ensemble, pour être cohérents avec nos paroles?

Et bien, vous allez probablement hausser les épaules et avancer: «Mais c'est l'affaire du canton, on ne peut rien y faire!»

Et bien, Lausanne et sa LEO mal aimée semblent être très loin, trop loin pour nos écoles dans les villages, et j'invite la Municipalité, mais également nous tous ici élus, à ne pas baisser les bras et à rester proches des besoins de nos villages et d'être prêts à nous battre.

Je vous remercie pour votre attention, et pourquoi ne pas réfléchir ensemble à des solutions possibles pour soutenir notre Municipalité dans ses efforts qui ont retenu toute mon attention. Merci beaucoup».

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz déclare que la lecture de la réponse municipale aux questions de sa collègue Susanne Lauber Fürst amène plusieurs remarques.

Tout d'abord, elle confirme la possibilité de créer, aujourd'hui encore, dans le cadre de l'enseignement vaudois des classes à trois niveaux en pri-



TAMOIL CLARENS

A LE PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR

VENEZ DÉGUSTER NOS NOUVELLES RECETTES DE PÂTES MAISON

SALADES À LA MINUTE

SANDWICHS MINUTE

8 SORTES DE PÂTES ARTISANALES

BOULANGERIE - PATISSERIES

PRODUITS FRAIS

CHARCUTERIE - VIANDES - GRILLADES

PRODUITS LAITIERS

PRODUITS RÉGIONAUX

DeliPasta
La tradition du goût

TAMOIL CLARENS
RUE DU LAC 112
1815 CLARENS
TEL. 021 983 16 37

HORAIRES D'OUVERTURE
LU-VE 06H-22H
SA-DI 07H-22H

maire. Ceci contrairement à tout ce qui avait été dit lors de commissions précédentes, notamment par les responsables de l'enseignement montreusien, qui expliquent par A plus B plus C, que cela ne peut plus être envisagé, que c'est contraire aux objectifs pédagogiques, etc.

Ensuite, la réponse municipale confirme hélas ce que M. Emmanuel Gétaz avait annoncé, à savoir le grand risque de la fermeture probable de la classe de Glion, suite à la construction de quatre classes supplémentaires à Chernex.

Certes, cette fermeture n'est pas encore actée, mais on voit bien, dans la réponse municipale, que l'on nous demande de s'y préparer.

Si cette fermeture devait advenir ce serait un coup terrible porté aux villages des hauts, qui ouvrirait la porte à la fermeture de la classe de Brent et qui condamnerait définitivement la classe des Avants.

M. Emmanuel Gétaz espère que la Commune va se réveiller et engager enfin une ligne déterminée pour le maintien de classes dans les villages. La Municipale en charge des écoles et la Municipalité dans son ensemble portent une lourde responsabilité dans l'évolution de la répartition des classes sur la Commune de Montreux à la géographie compliquée.

La discussion continue.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet voudrait, en préambule, signaler à Mme Susanne Lauber Fürst qu'effectivement la Municipalité considère aussi que les écoles sont le cœur et l'âme de nos villages, et que ce cœur et cette âme ont un prix, tous peuvent le voir. En Municipalité ils sont soucieux des besoins des villages et ils n'ont jamais considéré que les écoles étaient folkloriques.

Cela dit, tous ont bien vu que la situation à Brent est difficile. Certes, il y aura pour la rentrée qui vient, même avec les trois années de programme, une solution qui peut éventuellement perdurer.

Juste en passant, Mme la Municipale Jacqueline Pellet déclare à M. Emmanuel Gétaz qu'il n'a jamais été question de nier le fait que l'on pouvait mettre trois années de programme, il s'agit de quatre années de programme qui étaient demandées aux Avants et non trois, et quatre cela n'est pas possible.

Donc les trois années il s'agit surtout des petits, les 1, 2 et 3 primaires que l'on peut mettre ensemble, puisque les premières ne viennent pas toute la semaine et que par conséquent il y a une harmonisation possible entre les diverses possibilités d'aménager l'horaire.

Quant à dire que l'école de Glion est en danger parce que l'on a prévu un centre à Chernex, ce n'est pas du tout le même bassin de recrutement, donc là les deux choses ne sont pas liées. L'école de Glion est dans le bassin de recrutement de Caux, Glion, éventuellement on peut

faire des liaisons avec Territet, mais pas avec Chernex.

Par conséquent, M. Emmanuel Gétaz a raison, la géographie de la Commune est très compliquée, et cette complication s'ajoute au fait qu'il y a des nécessités pour l'établissement qui sont cantonales et financières. La Municipalité est particulièrement attentive au problème et elle viendra devant le Conseil chaque fois qu'il y aura des difficultés, afin de renseigner le Conseil, grâce aussi aux efforts que font les établissements.

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz doit corriger ce que Mme la Municipale Jacqueline Pellet a dit. Lorsqu'il y a eu des séances de commission, notamment pour l'agrandissement du collège de Chernex, le rajout de ces quatre classes, il a été expliqué par A plus B plus C, M. Gétaz le répète, que trois niveaux d'enseignement c'était devenu impossible, que c'était traumatisant pour les professeurs, enfin on a eu droit à toutes sortes d'explications. La réalité c'est que c'est possible.

En ce qui concerne la classe des Avants on leur a expliqué qu'il y avait quatre niveaux et que du coup ce n'était pas possible. Il se trouve que la classe des Avants a travaillé pendant longtemps avec quatre niveaux, et comme l'a répété M. Gétaz à de nombreuses reprises, la Société des Intérêts des Avants avait fait des recherches et avait constaté que tous les élèves de la classe des Avants avaient des résultats scolaires parfaitement satisfaisants lorsqu'ils se retrouvaient dans les plus grands collèges.

La discussion se poursuit.

M. le Syndic Laurent Wehrli, s'adressant à M. Emmanuel Gétaz, déclare qu'il aimerait rappeler encore une fois ici des choses qui sont extrêmement claires et qui ont toujours été les mêmes ces dernières années. L'enclassement n'est pas de compétence communale.

Merci aux députés qui ont été élus, lors des révisions des lois sur l'enseignement dans le canton de Vaud, de redonner ces compétences aux Communes, et on pourra commencer à parler de qui est responsable de quoi en la matière.

En l'occurrence la Commune de Montreux, par sa Municipalité et par son Conseil communal, met des moyens financiers importants chaque année au travers du budget, au travers de préavis d'entretien du patrimoine et des bâtiments, pour conserver les bâtiments scolaires dans les différents villages de la commune afin, à tout le moins, de permettre de garder ces classes et ces possibilités.

Accessoirement, il y a un élément sur lequel on ne peut pas forcément agir, qui n'est pas non plus de compétence municipale, c'est le fait qu'il y ait des parents avec des familles nombreuses qui viennent s'installer dans les villages des hauts, ceci est une question un peu plus privée. M. le Syndic Laurent Wehrli, pour sa part,

croit avoir tenté de faire quelque chose en la matière.

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz remercie M. le Syndic Laurent Wehrli et déclare qu'il sait bien, et tout le monde ici aussi, que l'enclassement n'est pas de compétence communale. Il n'empêche que c'est la Municipalité qui peut essayer de se battre pour garder des classes ouvertes, et pour refuser aussi les frais de transport extrêmement élevés. Pour les Avants, aujourd'hui on dépense CHF 44'000.-, cela fait à peu près CHF 4'000.- par élève pour les transporter à Chernex. Cela n'est pas d'une grande logique économique.

Mais la Municipalité peut se battre et M. Gétaz rappelle que notamment aux Avants, grâce à une pétition, ils ont réussi à obtenir 3 ans de prolongation pour garder ouverte la classe des Avants. Donc il y a des moyens de se battre, on n'a peut-être pas toutes les données en nos mains, mais il est clair aussi que le fait de construire plus de classes dans le bas de la commune est un appel d'air, et M. Emmanuel Gétaz réfute complètement l'argument selon lequel les classes de Chernex n'ont aucun effet sur la suite de la vie et de l'existence possible de classes dans les villages des hauts. En l'occurrence il y a un appel d'air et il finira par avoir raison de toutes les classes des villages du haut de la commune.

La discussion continue.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet ne veut pas ajouter beaucoup d'arguments, mais elle a sous les yeux le rapport de la commission qui s'est occupée de Chernex, où il est indiqué, elle cite: «Il est répondu qu'un enseignement sur deux niveaux d'enseignement n'est déjà pas aisé, alors que quatre niveaux serait un véritable challenge de nos jours».

Donc il n'y a jamais été question de dire que quatre niveaux cela était possible, on a parlé de deux niveaux.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président informe que la séance du Conseil du 21 juin prochain se déroulera à Chailly, dans la salle de gymnastique, et que la coutume veut que les chefs de groupe fassent un speech.

Il est 21h20, M. le Président lève la séance.

Extraits des procès-verbaux
des séances du 26 avril 2017
et du 17 mai 2017
Les versions complètes
des procès-verbaux peuvent
être obtenues au greffe municipal.

GENDRE & EMONET
GÉRANCE IMMOBILIÈRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 30 FAX 021 977 30 37
www.gendre-emonet.ch

GENERALI Assurances

Agence générale Montreux

Votre conseiller - Alexandre Goumaz - Diplômé fédéral

Av. du Casino 50 - 1820 Montreux - Tél. 079 212 70 54
alexandre.goumaz@bluewin.ch

Simplement



GENERALI



AU MOINS **CHF 2'000.-** DE PRIME
À L'ACHAT D'UN VÉHICULE AU GAZ NATUREL/BIOGAZ

TÉL. 0800 429 429



DÉCOUVREZ TOUTES LES APPLICATIONS DU
GAZ NATUREL SUR WWW.HOLDIGAZ.CH

gaz naturel 
L'énergie qu'on aime.

 **WIDER**
Maison fondée en 1948

ébénisterie

agencement

menuiserie

cuisine



Nos Ateliers

Wider SA Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens
Tél. +41 (0) 21 989 22 66
montreux@wider-sa.ch

Wider SA Genève
Route des Moulières 10 bis
1242 Satigny
Tél. +41 (0) 22 949 09 09
geneve@wider-sa.ch

Wider SA Morges
Riond-Bosson 13
1110 Morges
Tél. +41 (0) 21 804 99 66
morges@wider-sa.ch

Notre Showroom

Espace Wider SA
Route Sous-Riette 13
1023 Crissier
Tél. +41 (0) 21 637 01 01
crissier@espacewider.ch

www.wider-sa.ch

Le design global d'intérieur



MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

- Mobilier
- Décoration
- Luminaires
- Arts de la table
- Cuisine et accessoires
- Salle de bain, accessoires et éponges
- Confection de rideaux
- Linges de maison



Touzeau Montreux - Avenue du Casino, 28
+ 41 21 966 30 10 www.touzeau.com